

Rapport
Débat d'orientations budgétaires
2 0 2 6

Budget primitif Ville et Budgets primitifs annexes

Conseil municipal du
Mercredi 12 novembre 2025

Table des matières

Table des matières

EDITO	3
I. Le contexte économique et monétaire d'élaboration du Budget Primitif 2026	4
1. Un contexte international incertain, qui pèse sur les collectivités.....	5
2. Le contexte macroéconomique et budgétaire national.....	6
3. Niveau local : le choix probable d'une nouvelle diminution des moyens consacrés à l'action publique	10
II. Trajectoire budgétaire de Vitry-sur Seine en 2026 : respect des engagements, maîtrise de l'endettement, liberté d'action pour l'équipe qui sera élue	13
II.1. Trajectoire budgétaire en fonctionnement	14
1. Structure de la section de fonctionnement	14
2. Evolution des dépenses de fonctionnement au BP 2026	18
3. Evolution des recettes de fonctionnement au BP 2026.....	22
4. Evolution croisée des dépenses et recettes de fonctionnement.....	23
II.2 Trajectoire budgétaire en investissement	24
1. Structure de la section d'investissement	24
2. BP 2026 : maintien des engagements pris, sans nouvelles dépenses	25
3. Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) : 2026-2030	27
4. Evolution de l'endettement	29
III. Orientations budgétaires de la Ville de Vitry-sur-Seine	33
III.1 Ressources humaines	33
III.2 Cœuvrer pour une ville émancipatrice et citoyenne.....	37
1. L'éducation, la petite enfance & l'enfance au cœur des priorités communales.....	37
2. Notre jeunesse est notre richesse	40
3. Une politique sportive ambitieuse et inclusive au service de toutes et tous	41
4. Vie associative & participation citoyenne : faire vivre l'esprit collectif	42
5. Promotion de la diversité culturelle et artistique pour mieux comprendre le monde ..	45
6. Numérique : la ville s'équipe	46
III.3 S'inscrire dans une métropole durable et responsable	46
1. Entretien et moderniser notre patrimoine bâti	47
2. La propreté : une action quotidienne.....	48
3. Une politique de la ville à défendre	49
4. Agir pour la tranquillité publique.....	50
5. Construire la ville de demain	53

6. Faire évoluer les mobilités	58
7. Le développement économique et commercial pour une ville vivante	59
8. Développer la nature en ville et agir pour l'environnement.....	60
III.4 Vivre la solidarité au quotidien	61
1. La solidarité au cœur de nos actions.....	61
2. Droit au logement pour toutes et tous	62
3. La santé un bien précieux	63
IV. Budgets Annexes.....	64
IV.1 CMPP.....	64
IV.2 Restauration municipale.....	65
IV.3 CMS.....	66
IV.4 Cinéma municipal.....	68
Qu'est-ce que le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) ?	70

EDITO

Face à un contexte économique difficile, un budget répondant au besoin de continuité démocratique.

Le présent rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte particulier. Depuis maintenant un an, notre pays subit les contrecoups de l'instabilité nationale et internationale. Le gouvernement continue de rechercher les moyens d'une politique d'austérité pesant sur l'ensemble des composantes de la communauté nationale. Les ménages, les collectivités, l'ensemble des services publics subissent une dégradation croissante de leurs conditions.

Ainsi, sans interlocuteur stable pour construire un rapport de force, les moyens nationaux alloués aux collectivités locales subissent des budgets sans cesse rognés. Quand ils ne sont tout simplement pas annulés !

Ville populaire touchée par la crise économique, sociale et environnementale actuelle, Vitry-sur-Seine se nourrit de son service public municipal. Elle est fière d'être une municipalité soutenant les initiatives porteuses de luttes collectives et de solidarité. Vitry ne peut donc aller dans le sens d'orientations nationales dont on peine à discerner la cohérence si ce n'est le tout-marchand, la précarité et la dissolution de toute solidarité au profit de la compétition et la méfiance permanente entre individus. Vitry ne sera donc pas un terrain d'expérimentation d'un nouveau paupérisme et nous maintenons le cap d'un service public municipal au service de toutes et tous.

En mars 2026, les Vitriotes et Vitriots seront amenés à faire un choix concernant les orientations politiques de leur municipalité. Le processus démocratique que représentent les élections municipales est fondamental et se doit d'être respecté par notre majorité sortante. Aussi, et cela dans le but de permettre à la future majorité d'appliquer les orientations pour lesquelles elle aura été élue par les Vitriotes et Vitriots, nous avons fait le choix de reconduire sans nouveau projet, ou nouvelle dépense majeure, un budget se voulant avant tout technique et fonctionnel.

Cette démarche s'inscrit dans un moment républicain que nous nous devons d'incarner, nous élus locaux, municipaux. Dans un pays divisé et marqué par un climat politique délétère, exaspérant nos concitoyennes et concitoyens, continuons à être ce rempart face à l'injustice, à être les garants d'une politique saine au service de tous et pas de quelques-uns.

Au-delà de nos divergences, donnons le moyen aux futur.e.s élues et élus de Vitry de naviguer dans des eaux qui s'annoncent troubles. Donnons-leur le moyen de mettre leur force au service des habitantes et habitants de Vitry qui en auront bien besoin.

Pierre Bell-Lloch
Maire de Vitry-sur-Seine

I. Le contexte économique et monétaire d'élaboration du Budget Primitif 2026

1. Un contexte international incertain, qui pèse sur les collectivités

La situation macroéconomique mondiale se dégrade de plus en plus et les perspectives demeurent incertaines. Ce contexte inédit est marqué par un renforcement sensible des barrières commerciales, un durcissement des conditions financières, une dégradation de la confiance des entreprises et des consommateurs, une incertitude quant à l'action publique. Le contexte géopolitique, caractérisé notamment par plusieurs conflits en cours, contribue à l'environnement incertain sur lequel reposent les perspectives mondiales, européennes et françaises.

Depuis le début de l'année, l'augmentation progressive et chaotique des droits de douane par le nouveau gouvernement américain a atteint des niveaux inédits depuis la seconde guerre mondiale. Dans ces conditions, le manque d'industrie, de production de richesses, pèse sur l'économie française. En effet, les collectivités, comme les consommateurs, sont particulièrement vulnérables à ces chocs économiques : le mobilier, les systèmes d'information, les véhicules qu'elles achètent étant produits dans d'autres pays.

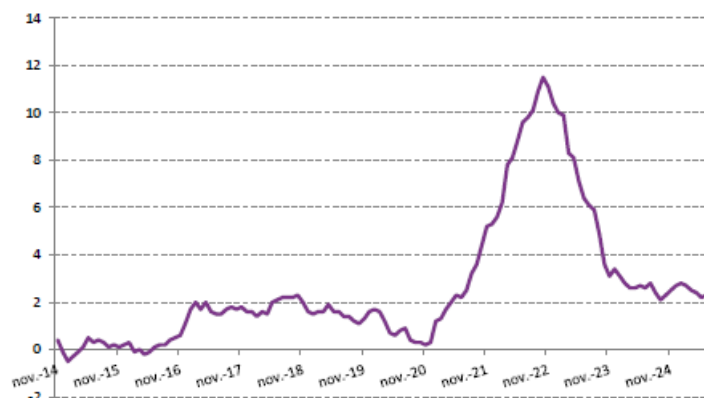
Les impacts sur la croissance et l'inflation dans la Zone Euro

La zone euro sort affaiblie : l'euro s'est fortement apprécié, dégradant un peu plus une compétitivité déjà atténuée par la crise de l'énergie en 2022-2023 et la concurrence des pays qui ont misés sur l'industrie. Les services, portés par la consommation intérieure, restent le moteur principal de l'activité économique, alors que l'industrie est en retrait, en raison de choix stratégiques privilégiant la finance au détriment de l'activité économique.

Ainsi, selon la Banque Centrale Européenne, le PIB de la zone euro est passé de 0,4% en 2023 à 0,9% en 2024 et devrait atteindre 1,2% en 2025, traduisant dans un contexte économique affaibli, l'augmentation des prix plus que de la production

Dans le domaine du marché du travail, l'emploi continue de croître, mais plus lentement, et la part des salaires dans la valeur ajoutée se dégrade, ce qui paupérise globalement la population.

Evolution historique de l'inflation EURO



Source : FCL Gérer la Cité/ Bloomberg

Politique monétaire de la BCE

Depuis début 2025, la plupart des grandes économies ont poursuivi l'assouplissement monétaire engagé en 2024, à l'exception de la Fed qui a maintenu ses taux inchangés. La BCE, après plusieurs baisses des taux directeurs depuis juin 2024, marquerait une pause et devrait maintenir son taux de dépôt à 2% jusqu'à fin 2026. L'objectif de la BCE est de soutenir une croissance en berne tout en veillant à ce que l'inflation poursuive sa décrue. Ce choix favorise la rente au détriment des revenus du travail, qui constitue l'essentiel des revenus des vitriots.

Contexte politique et économique dans les autres pays

Dans la zone euro, l'Allemagne peine, la France avance très modérément, l'Italie reste freinée par des fragilités structurelles, et l'Espagne résiste mieux grâce au tourisme et aux réformes portées par le gouvernement depuis plusieurs années (hausse des salaires, résorption de la précarité...). Du côté des économies émergentes, la Chine ralentit (4,8% en 2025, 4,2% en 2026), pénalisée par les déséquilibres internes, le vieillissement de sa population active et les tensions commerciales, mais continue de jouer un rôle moteur dans la croissance mondiale.

2. Le contexte macroéconomique et budgétaire national

Le choix à l'échelle nationale de favoriser les plus riches et les revenus financiers pèse sur les finances locales et sur la quasi-totalité de nos concitoyens. En France la chute du gouvernement de plusieurs gouvernement a confirmé l'incapacité du Président à tenir compte du choix des électeurs, ce qui fragilise le pays depuis plus d'un an. L'agence Fitch pèse dans le débat sur les finances publiques en décidant de dégrader la note souveraine française, qui se situe actuellement dans la catégorie des « simples A ». Cette dégradation reflète l'instabilité politique et l'incapacité à s'engager dans une fiscalité juste, touchant les plus hauts revenus, les revenus financiers, afin d'assurer une consolidation budgétaire crédible.

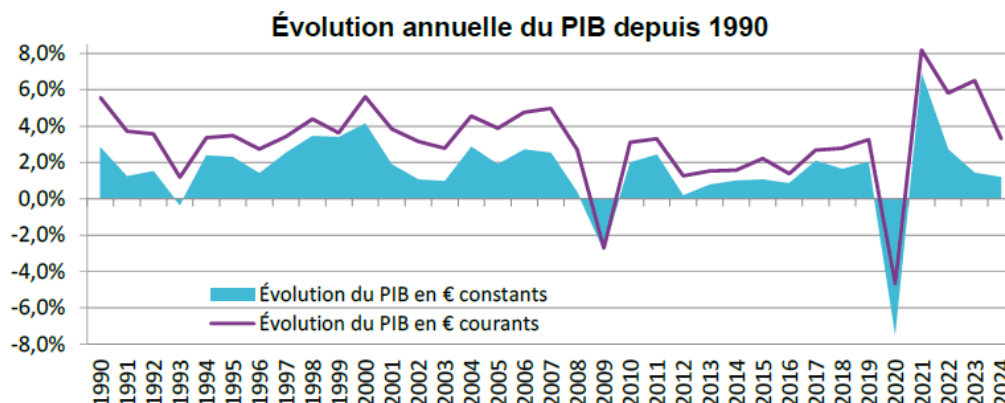
Le débat sur le PLF 2026 est tendu. La consommation des ménages moteur de la croissance est pénalisée par des salaires au plus bas, par la pression sur les retraites, tandis que les plus riches conservent un taux d'épargne au plus haut. Depuis une dizaine d'années, la contribution des ménages à la croissance du PIB a fortement diminué : elle est inférieure de moitié à celle enregistrée au cours des années 1990-2010. L'investissement industriel peine à redécoller. L'activité est soutenue par certains secteurs stratégiques comme le tourisme, l'immobilier et l'agriculture, mais le tableau général reste préoccupant.

Contribution à la croissance en points de PIB

	1990-2010	2010-2023	2024
Dépenses des ménages	+1,0%	+0,5%	+0,5%
Dépenses des administrations publiques	+0,4%	+0,4%	+0,3%
Autres facteurs	+0,4%	+0,4%	+0,3%
Croissance moyenne annuelle	+1,9%	+1,2%	+1,2%

Source : FCL – Gérer la Cité – calculs à partir des données de l'INSEE

La croissance s'est établie à +1,2% en 2024 (taux de croissance hors effet inflation) contre +1,4% en 2023. Elle retrouve ainsi après le rebond post COVID le niveau moyen observé depuis le début des années 2010. En 2024, la France conserve le 8ème PIB par habitant le plus élevé de l'union Européenne.



Source : FCL – Gérer la Cité – données de l'INSEE

Dans le cadre du PLF 2026, le gouvernement a révisé à la baisse la croissance 2025 et se base sur une croissance 2026 de 1%, ce qui est un peu au-dessus des dernières prévisions économiques.

Dans son avis rendu public le 14 octobre, le Haut Conseil des Finances publiques (HCP) juge la prévision révisée pour 2025 « réaliste » mais considère que la prévision 2026 « repose sur des hypothèses optimistes » qui pourrait sous-estimer l'impact sur l'activité du redressement des finances publiques.

PIB en volume	2025	2026	2027	2028	2029
PLF 2026	+0,7%	+1,0%	+1,2%	+1,3%	+1,3%
<i>PSMT (*) 2025-2029 révisé avril 2025</i>	<i>+0,7%</i>	<i>+1,2%</i>	<i>+1,4%</i>	<i>+1,4%</i>	<i>+1,2%</i>
<i>LFI 2025 et PSMT (*) 2025-2029 initial oct 2024</i>	<i>+0,9%</i>	<i>+1,4%</i>	<i>+1,5%</i>	<i>+1,5%</i>	<i>+1,0%</i>
FMI (oct 2025)	+0,7%	+0,9%	+1,2%	+1,3%	+1,2%
Banque de France (sept 2025)	+0,7%	+0,9%	+1,1%		
Consensus éco (Sept 2025)	+0,6%	+0,9%	+1,2%		
OCDE (Sept 2025)	+0,6%	+0,9%			
Com. Européenne (mai 2025)	+0,6%	+1,3%			
FMI (avril 2025)	+0,6%	+1,0%	+1,2%	+1,3%	+1,2%

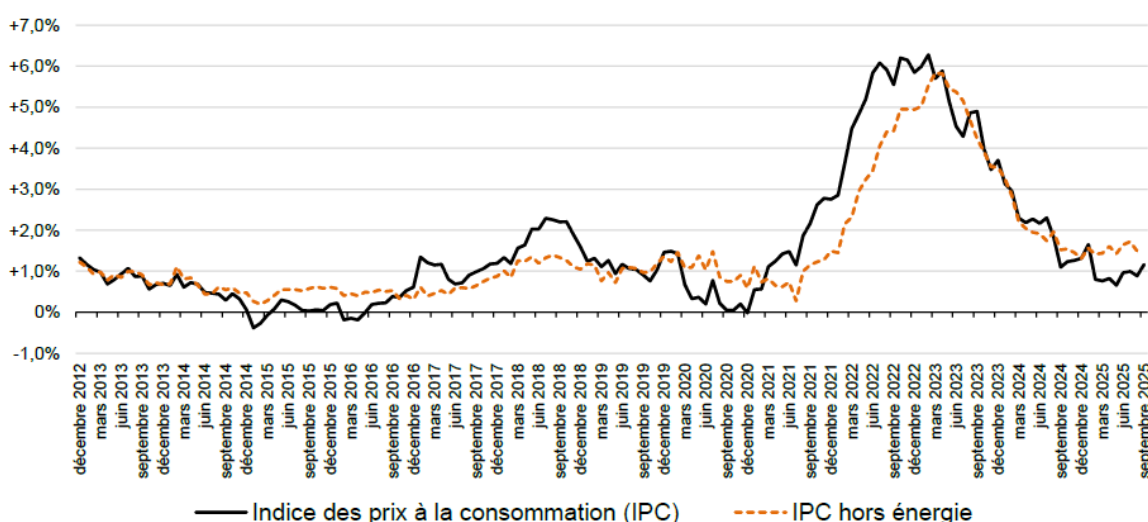
* Plan budgétaire et Structurel à Moyen Terme

Source : FCL – Gérer la Cité, LFI 2025 et PSMT 2025-2029

L'inflation a continué de décélérer en 2025 et varie autour de +1% en moyenne annuelle depuis plusieurs mois. On observe une remontée en septembre (1,16% sur 1 an) en ligne avec les prévisions économiques. En 2026, l'inflation devrait rester faible à 1,3%.

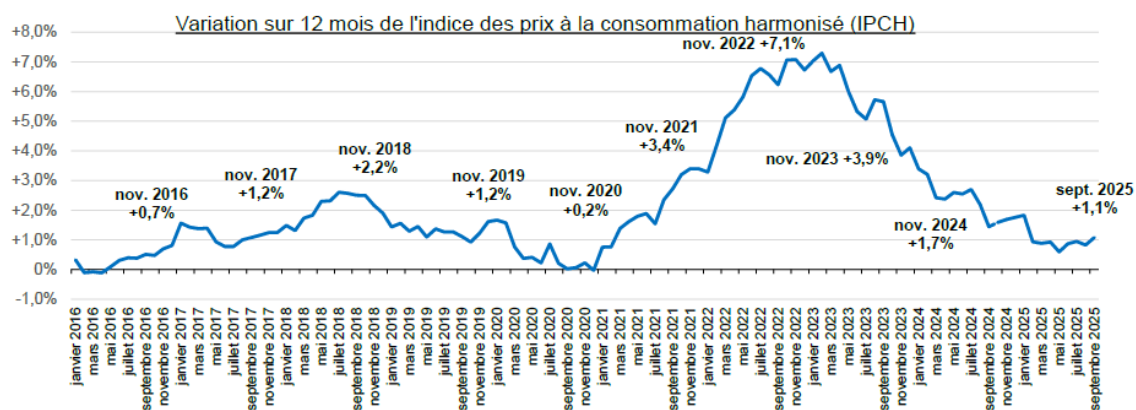
Les prix de l'énergie, qui représentent 8,1% du panier de l'indice des prix à la consommation ont contribué sur une grande partie de l'année 2025 à la baisse de l'inflation : en effet, hors énergie, l'indice des prix augmente de +1,5% sur 1 an au mois d'août.

Variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation



Source : FCL – Gérer la Cité

L'article 1518 bis du CGI prévoit que, depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée sur la variation, lorsqu'elle est positive, constatée sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH). Au mois de septembre 2025, la variation de l'IPCH sur 1 an s'établit à +1,1%. La revalorisation forfaitaire 2026 est attendue à un niveau similaire (de l'ordre de +1%). Ce surcroît de recettes pour la commune pèse, dans un contexte de désengagement de l'Etat, sur les habitants, alors que nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts.

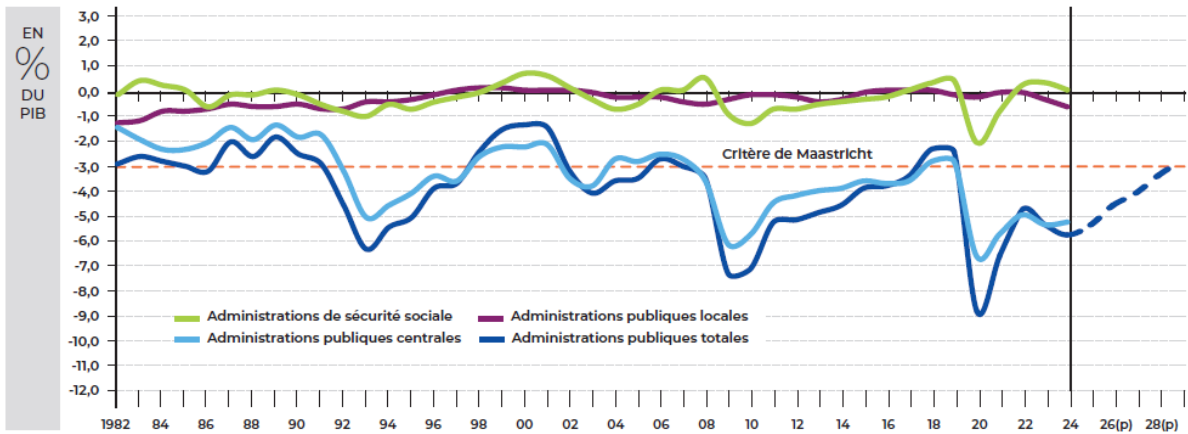


Source : FCL – Gérer la Cité

La dette publique est record, le déficit public atteint 5,8 % du PIB en 2024, en augmentation par rapport à l'année 2023. La volonté des gouvernements successifs de ces dernières années est de faire peser cette dette de l'Etat notamment sur les collectivités territoriales. Ainsi, après 2 milliards en 2024, ce sont 5 milliards qui sont envisagés en 2025.

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

Les États membres de la zone Euro doivent s'inscrire dans le cadre de règles budgétaires communes à travers le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG) et le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC).

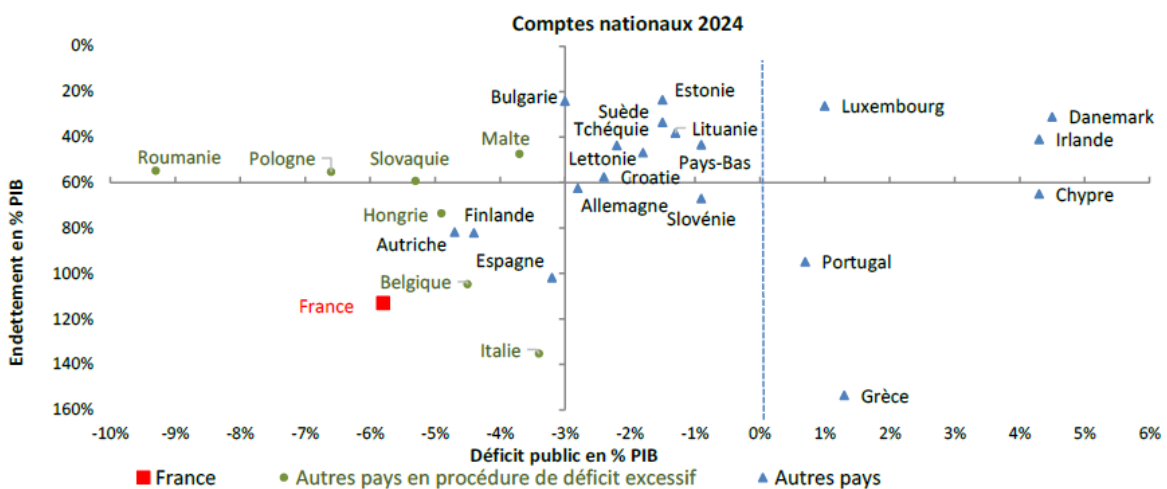
Le Pacte de Stabilité et de Croissance prévoit notamment pour la France un plafond de déficit à 3% du PIB et de dette publique à 60% du PIB.

La Commission européenne a enclenché le 26 juillet 2024, une procédure pour déficit excessif envers plusieurs Pays dont la France. Ceci a conduit le Gouvernement à soumettre à la Commission Européenne un plan budgétaire à moyen terme (PSMT) permettant un ajustement structurel d'au moins 0,5% du PIB / an (il a été déposé en octobre 2024 et couvre la période 2025-2029).

Le non-respect d'une trajectoire de redressement exposerait la France à des sanctions allant jusqu'à 0,1% du PIB par an soit environ 2,8 Md€ / an.

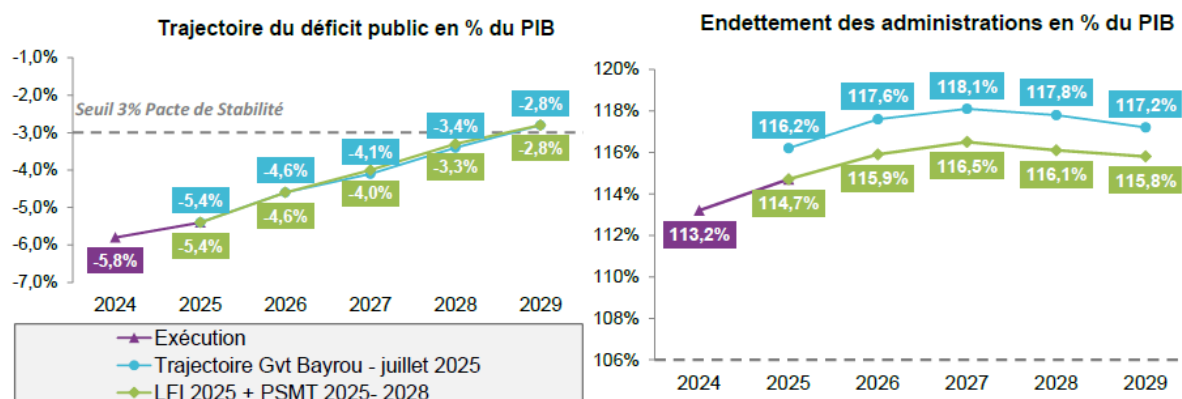
En 2023, si on croisait le niveau d'endettement et de Déficit, la France se situait en avant dernière position devant l'Italie.

En 2024, le positionnement comparatif de la France se dégrade.



Source : FCL – Gérer la Cité

Le précédent gouvernement a présenté le 15 juillet une trajectoire de redressement visant à revenir en dessous du seuil des 3% de déficit en 2029. Cette trajectoire était proche de celle du PSMT en ce qui concerne le déficit mais plus dégradée sur le taux d'endettement.



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation, LFI 2025 et PSMT 2025-2029

3. Niveau local : le choix probable d'une nouvelle diminution des moyens consacrés à l'action publique

Un des objectifs principaux du PLF 2026 est de réduire le déficit public. Pour y parvenir, les collectivités territoriales seront lourdement mises à contribution. La pression sur les collectivités territoriales s'élèverait à 5,3 Md€. Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités ("DILICO") serait reconduit, selon des modalités ajustées par rapport à 2025.

La répartition du DILICO est ainsi modifiée avec une augmentation de la part des communes et une baisse de celle des départements à due concurrence.

Les communes exclues de la contribution restent les mêmes :

- les plus défavorisées au regard du classement DSU (les 250 premières communes de plus de 10 000 hab et les 30 premières communes de 5 000 à 9 999 hab) de la DSR (les 2 500 premières communes DSR Cible) ainsi que pour l'Outre-mer, les 115 communes les plus défavorisées au sens de la dotation d'aménagement (DACOM). Vitry n'aurait ainsi pas à contribuer selon ces critères
- Celles dont le prélèvement est inférieur à 1 000€

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales étaient fixés à 53,4 Md€ en 2026, en baisse de -1,1 Md€ par rapport à la LFI pour 2025.

Tableau n°3 : Concours aux collectivités territoriales

	LFI 2024	LFI 2025	PLF 2026	Écart 2025 / 2026
<i>En Md€, format LFI 2025 (CP)</i>				
Total des concours financiers aux collectivités territoriales	54,0	54,5	53,4	- 1,1
Mission "Relations avec les collectivités territoriales"	4,0	4,0	3,8	- 0,1
PSR-CT	44,7	45,2	44,4	- 0,9
TVA des régions	5,4	5,3	5,2	- 0,1

Les mesures prévues en juillet 2025 pour le PLF pour 2026 recouvrent principalement :

- La reconduction de la dotation globale de fonctionnement (DGF), à hauteur de 27,4 Md€, montant qui consolide les trois hausses successives de +320 M€ en LFI 2023, +320 M€ en LFI 2024 et +150 M€ en LFI 2025 ;
- Une maîtrise de la dynamique du prélèvement sur les recettes de l'Etat visant à compenser, depuis 2021, les moindres-values induites par l'abattement forfaitaire de 50 % sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels ;
- La minoration des variables d'ajustement, notamment de la DCRTP déjà lourdement impactée en 2025 ;
- Le rétablissement d'une dotation globale de fonctionnement (en remplacement d'une fraction de TVA) au profit des régions, de même nature que celle versée au bloc communal et aux départements ;
- L'adaptation du soutien de l'Etat en faveur de l'investissement local au cycle électoral, en contenant la dynamique de FCTVA (7,9 Md€, soit + 0,25 Md€ par rapport à la LFI 2025) par l'ajustement du calendrier de versement du FCTVA aux EPCI, dans une logique de retour au droit commun et en diminuant le montant de dotations d'investissement de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » à hauteur de -200 M€ en AE.
- Le FCTVA en fonctionnement est supprimé dès 2026.
- Baisse des crédits du Fonds Vert (650 M€ contre 1 150 M€ en 2025).
- Création d'un fonds d'investissement pour les territoires (article 74 du PLF 2026). A compter de 2026, le fonds d'investissement pour les territoires (FIT) est créé en remplacement des principaux fonds actuels (DETR, DSIL et DPV) avec pour vocation d'unifier et de simplifier le fonctionnement.

L'attribution de ce fond reste confiée aux préfets des départements, avec le maintien des prérogatives des commissions départementales DETR actuelles, auxquelles sont ajoutées les Maires des communes comptant au moins 10% de sa population en quartier prioritaire de la ville (QPV).

- Report de la date limite d'engagement du NPNRU – article 66. Le NPNRU prévoit au total 14 milliards d'euros de concours financiers (subventions ou prêts bonifiés) pour la transformation de 448 quartiers situés en QPV, répartis dans 400 communes.

A mi 2025, 84% des opérations sont démarrées et 70% des concours financiers sont engagés, 85% pourraient l'être fin 2025 (source : ANRU).

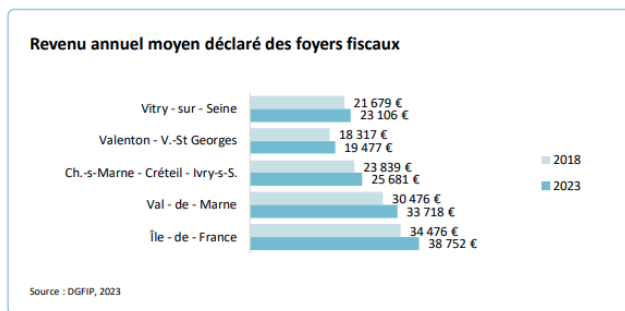
(Contrairement au PNRU, le NPNRU prévoit une contractualisation avec les EPCI et non avec les communes.)

La mesure permet de repousser l'échéance de 2026 comme date limite d'engagement à 2027. L'objectif affiché de l'article est de sécuriser la trajectoire financière de l'ANRU.

→ la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sera proche de 1% (voir paragraphe sur l'inflation ci avant).

4. Une paupérisation de la population

Les dernières données démographiques montrent un appauvrissement de la population vitriote.



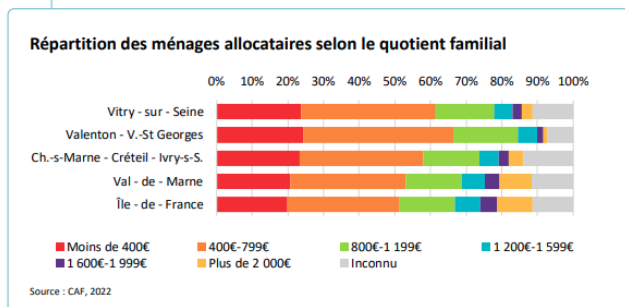
35 030

Le nombre de foyers fiscaux non imposés pour Vitry-sur-Seine



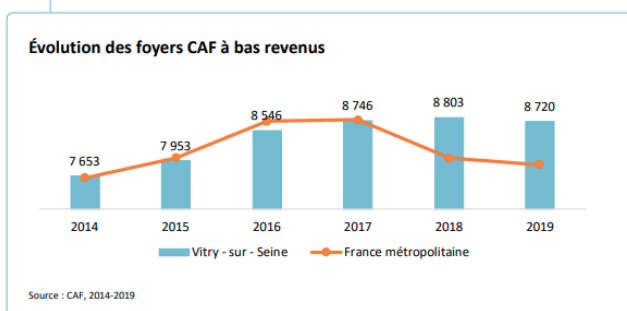
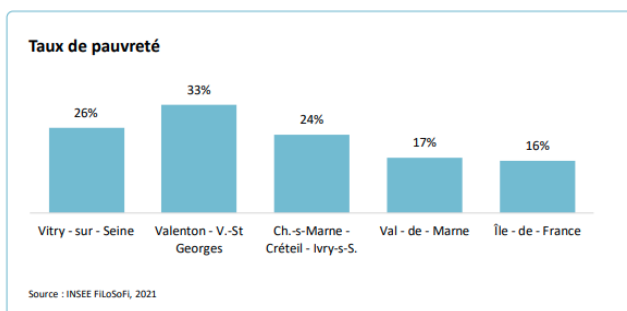
39%

La part des foyers fiscaux imposés de la commune



Une population aux revenus moins élevés qu'ailleurs

- Un revenu annuel moyen déclaré de 23 106€ par foyer fiscal contre 25 681€ pour Champigny-sur-Marne - Créteil - Ivry-sur-Seine ou encore 38 752€ pour l'Île-de-France
- Des inégalités de revenus présentes avec un rapport interdécile de 3,8, plus ce rapport est élevé plus l'écart entre les plus aisés et les plus modestes se creuse
- 61% des foyers fiscaux non-imposés pour Vitry-sur-Seine, impliquant des ménages aux revenus modérés voire pour certains modestes



23 254

Le nombre d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté pour Vitry-sur-Seine



+ 1 067

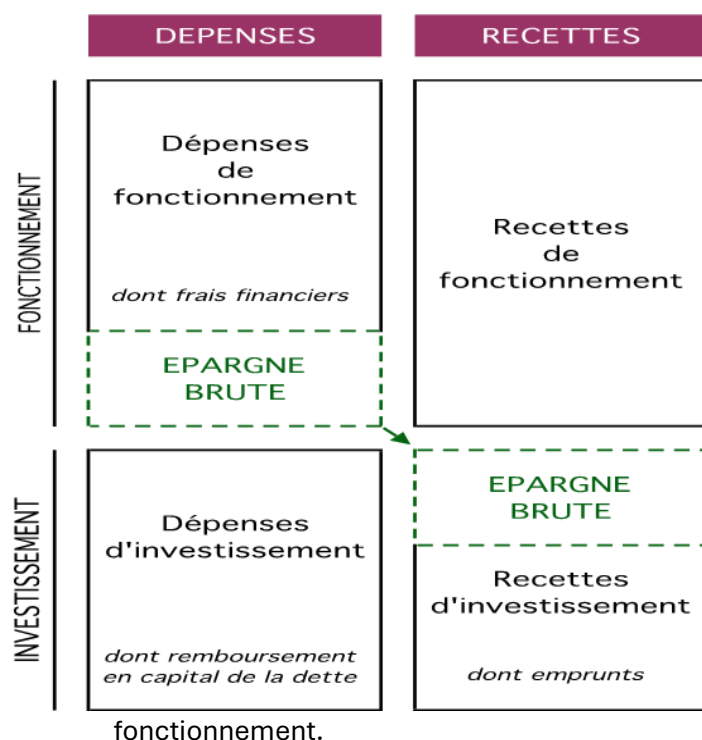
L'évolution en nombre des foyers à bas revenus depuis 2014

Des ménages en situation de précarité financière en nombre sur le territoire

- Un taux de pauvreté de 26% contre 24% pour Champigny-sur-Marne - Créteil - Ivry-sur-Seine ou encore 16% pour l'Île-de-France
- 8 720 foyers à bas revenus recensés à l'échelle de la commune en 2019 contre 7 653 en 2014

Cela conduit à une baisse de 764k€ du prévisionnel en produit des services pour 2026. En outre, on dénombre un chiffre record de bénéficiaires d'allocations CAF sur le territoire. D'où l'initiative portée par la ville en novembre, avec la CAF, sur les 30 000 bénéficiaires (alors que la CAF en estimait 20 000).

II. Trajectoire budgétaire de Vitry-sur Seine en 2026 : respect des engagements, maîtrise de l'endettement, liberté d'action pour l'équipe qui sera élue



Le budget communal est divisé en 2 parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune des sections est votée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Les 2 sections, fonctionnement et investissement, s'articulent par l'épargne prélevée sur les dépenses de fonctionnement puis inscrite comme recette en section d'investissement (autofinancement), selon le schéma ci-dessous. L'épargne une fois le fonctionnement des services publics locaux assuré, permet de rembourser la dette passée contractée par la Commune puis de contribuer au financement des investissements.

L'épargne brute¹ résulte de l'évolution conjuguée des recettes et des dépenses de

fonctionnement.

II.1. Trajectoire budgétaire en fonctionnement

1. Structure de la section de fonctionnement

Le fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services. Ces dépenses de fonctionnement sont financées par la politique fiscale, la politique tarifaire, les transferts financiers de l'Etat ou autres collectivités.

Les recettes doivent être supérieures aux dépenses, pour dégager une épargne qui permet d'équilibrer la section de fonctionnement, et de financer l'investissement de la collectivité.

¹ Définition de l'épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (R.R.F.) sur les dépenses réelles de fonctionnement ($Epargne\ brute = RRF - DRF$).

a. *Dépenses de fonctionnement*

Elles sont composées de :

▪ **Dépenses de personnel :**

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses des collectivités locales et du bloc communal. Les dépenses de personnel représentent, en moyenne, 60% des dépenses de fonctionnement des communes appartenant à la strate de 50 000 à 100 000 habitants.

▪ **Les charges à caractère général :**

Deuxième poste de dépenses du bloc communal, les charges à caractère général permettent d'assurer le financement du fonctionnement quotidien des services publics locaux. Elles regroupent ainsi l'essentiel des achats de fonctionnement de la collectivité : matières premières, fournitures, consommables, études, fluides et factures énergétiques, petit équipement, charges locatives, entretien et réparations, assurances, honoraires, publications, transports et déplacements affranchissement et télécommunications, impôts et fiscalité devant être acquittés par la Commune.

▪ **Les autres charges de gestion courante**

Les autres charges de gestion courante sont le troisième poste de dépenses de la commune et regroupent :

- Les subventions versées aux associations
- La contribution de la Ville aux services d'incendie et de secours
- Les indemnités et cotisations, frais de mission et formation pour les élu(e)s
- Les cotisations de la Ville au syndicat intercommunal funéraire de la Région Parisienne (S.I.F.U.R.E.P.)
- Le Fonds de compensation des charges transférés (F.C.C.T.) à l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre. Le FCCT vise à permettre à l'intercommunalité d'exercer les compétences qui lui ont été transférées.
- La subvention de la Ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

▪ **Les charges financières**

Les charges financières regroupent les comptes qui enregistrent les flux comptables en dépenses essentiellement afférentes au paiement en intérêts de la dette communale. En 2024, les charges financières représentaient 2,4% des dépenses de fonctionnement.

▪ **Les charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles regroupent les dépenses imprévues par exemple les intérêts moratoires ou amendes fiscales.

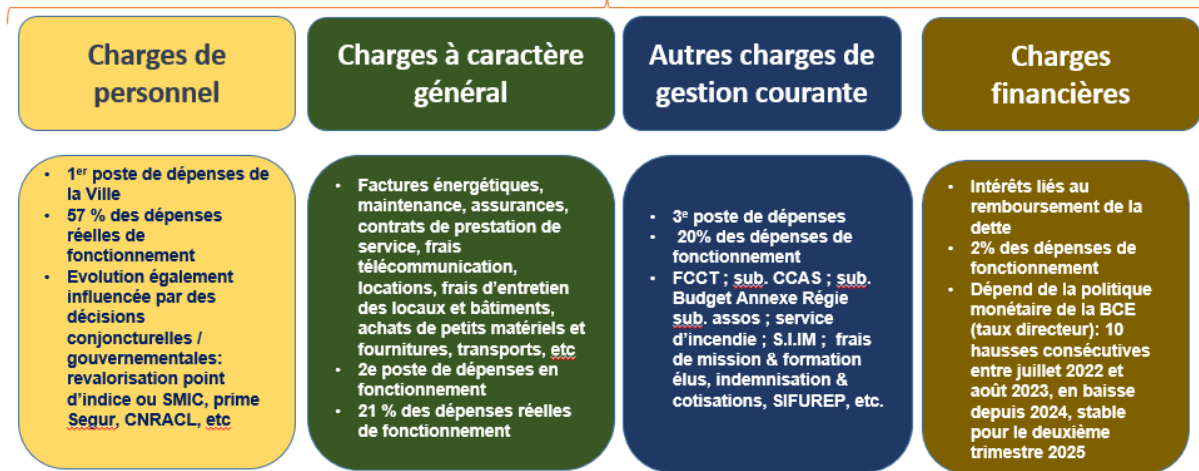
▪ **Dépenses réelles de fonctionnement et dépenses d'ordre de fonctionnement**

Comptablement, les dépenses de fonctionnement peuvent être réelles (avec décaissement effectif de fonds sonnante et trébuchant) ou d'ordre (opérations et enregistrements purement comptables au sein d'une section ou entre sections fonctionnement/investissement comme par exemple le virement de section à section).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

➤ Définition: Ensemble de dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité

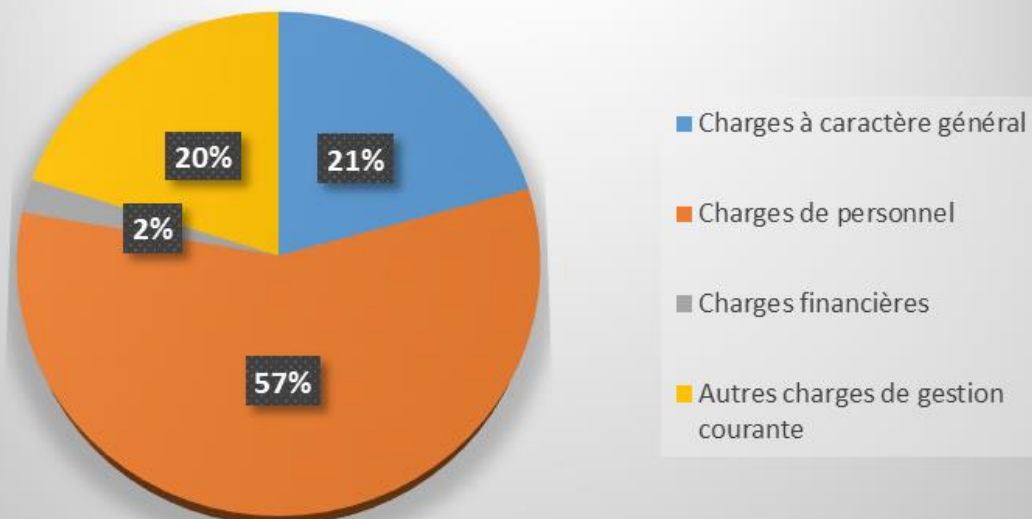
1. DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



2. DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT



Répartition des dépenses de fonctionnement



b. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement regroupent l'ensemble des recettes perçues par la collectivité et permettant de financer les dépenses de fonctionnement. Ces recettes n'ont pas vocation à rester

à l'actif de la collectivité, c'est-à-dire à des recettes « courantes » (ex. : droits d'entrée dans les piscines). Elles se distinguent des recettes d'investissement qui sont liées à des opérations qui ont vocation à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité (ex. : subvention de l'État pour la construction d'une piscine).

Les recettes de fonctionnement proviennent pour l'essentiel de :

- **Les produits des services, du domaine, et des ventes (chapitre budgétaire 70):**

Ces recettes sont issues du paiement par les usagers des prestations de services publics tarifées qu'elles soient à caractère social, périscolaire, culturel, des droits de stationnement, de location, des concessions de cimetière.

Dans la plupart des cas, il s'agit d'une contribution qui ne permet pas de couvrir le coût réel de ces services rendus aux populations. Le financement doit alors être complété par la fiscalité et donc, outre l'utilisateur, par la solidarité locale (impôts locaux) ou nationale (impôts nationaux) du contribuable.

A ces recettes viennent s'ajouter d'autres contributions comme les remboursements de frais (dont les frais de personnel) en provenance des budgets annexe, régies autonomes, CCAS et d'autres organismes

- **La fiscalité locale**

Principale ressource en recettes de fonctionnement, la fiscalité locale comprend :

- Les recettes fiscales directes : désormais réduites à la taxe sur le foncier bâti et non bâti du fait de la suppression de la taxe d'habitation après la taxe professionnelle
- Les recettes fiscales indirectes : taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur l'électricité, taxe de séjour, etc.

- **Les impôts et taxes**

Ce chapitre budgétaire regroupe l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris, le fonds national de garantie individuelle des ressources (F.N.G.I.R.) et le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (F.S.R.I.F.).

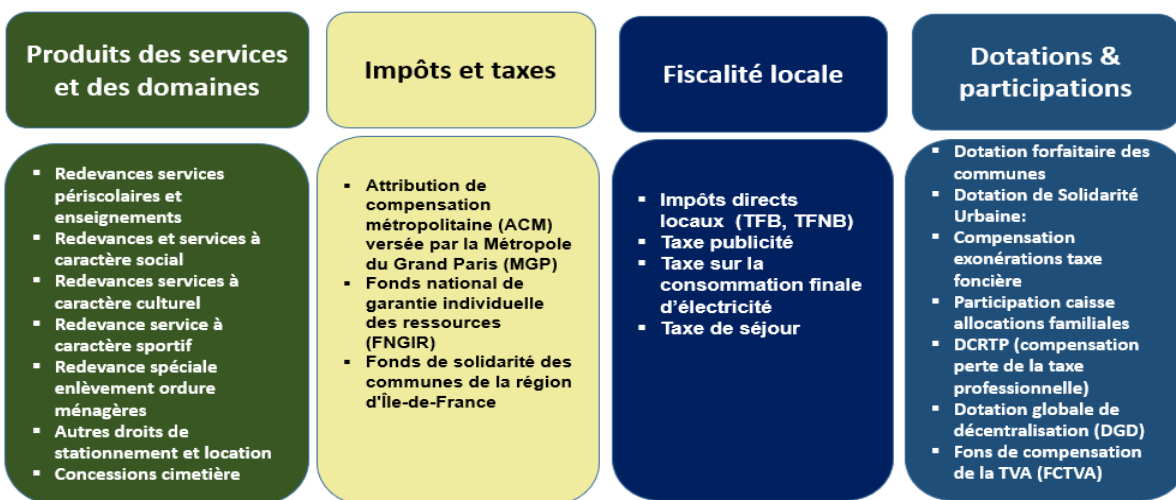
- **Les dotations et participations**

Il s'agit principalement des transferts financiers de l'Etat qui se décomposent pour l'essentiel par des dotations (ex : dotation globale de fonctionnement (D.G.F), Dotation de solidarité urbaine (D.S.U.), Dotation globale de décentralisation (D.G.D.), dotation de recensement, dotation pour les titres sécurisés, dotation spéciale instituteur (D.S.I.), etc.), par des compensations fiscales suite aux exonérations voire suppressions antérieures de recettes fiscales votées par le Parlement et qui auraient constituées des pertes sans ces compensations. Les transferts financiers de l'Etat peuvent s'opérer également au travers de participations.

Outre des recettes en provenance de l'Etat, ce chapitre budgétaire recense également les participations d'autres collectivités (Régions, Département, autres communes) ou organismes (par exemple caisse d'allocations familiales C.A.F.)

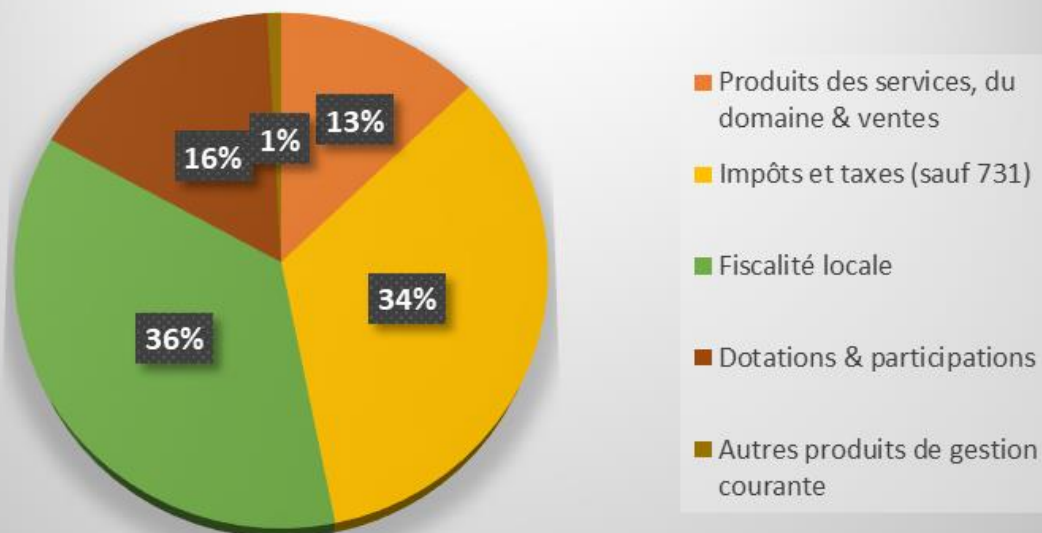
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

➤ Recettes perçues par la collectivité et permettant de financer les dépenses de fonctionnement



Autres produits de gestion courante (revenu des immeubles)

Répartition des recettes de fonctionnement



2. Evolution des dépenses de fonctionnement au BP 2026

En matière de fonctionnement, l'évolution des dépenses en fonctionnement est caractérisée par une augmentation au cours de ces cinq dernières années, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	% variation 2020-2024
Charges à caractère général	29,9	31,2	34,3	37,5	38,2	27,6%
Charges de personnel	97,5	98,3	101,8	106,8	110,9	13,8%
Autres charges de gestion courante	32,7	29,9	29,2	29,5	38,7	18,4%
Charges financières	2,2	2,1	2,2	3,9	4,7	109,9%
Charges exceptionnelles	4,3	6,8	6,6	6,4	0,04	-99,1%
Dépenses réelles de fonctionnement	176,3	168,4	174,2	184,8	192,6	9,2%
Virement à la section d'investissement	9,7	11,1	12,2	9,2	7,4	-23,6%

Depuis le début du mandat, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 9,2%.

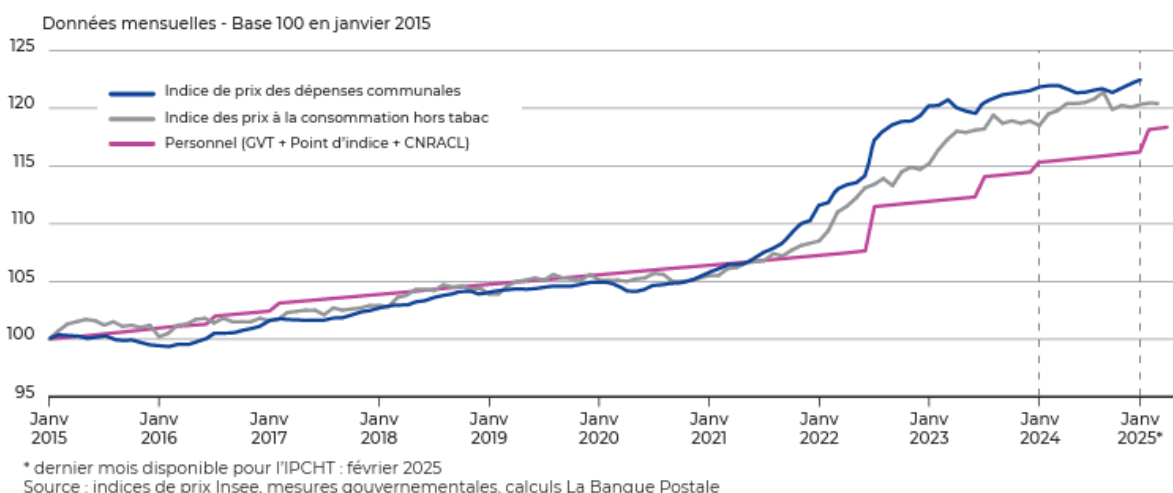
Une inflation particulièrement élevée

En 2024, l'indice des prix des dépenses communales progresse moins vite que l'inflation hors tabac (+1% contre +1,8%). Cette tendance semble se confirmer pour le premier trimestre de 2025.

En moyenne en 2024, la progression de l'indice calculé pour la composante masse salariale est de +2,4 %, en lien avec l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de +1,5 % au 1er juillet 2023 et la hausse de 5 points d'indice à tous les agents publics au 1er janvier 2024. Au 1er trimestre 2025, l'évolution de la composante dépenses de personnel resterait relativement dynamique notamment en lien avec la hausse de 3 points de la contribution employeur à la CNRACL (passant de 31,65% à 34,65%).

L'évolution des dépenses de personnel est toutefois tendanciellement inférieure à l'évolution des prix à la consommation.

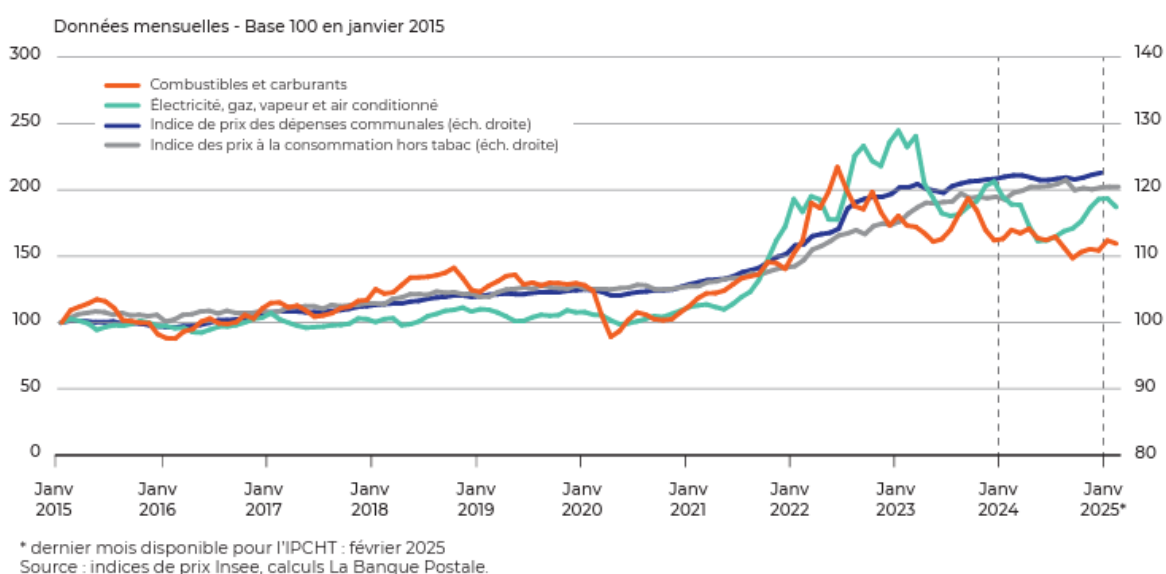
Évolution des dépenses de personnel



L'impact fort des dépenses d'énergie

On observe que ce sont les dépenses de combustibles et d'électricité/gaz/vapeur qui ont le plus augmenté à partir de fin 2021, en raison principalement du conflit russo ukrainien. Cette composante s'est montrée très volatile en 2022 et 2023. Or, les achats de matière et fournitures, au sein desquels on retrouve les dépenses énergétiques, représentent près de 10% des dépenses communales en moyenne ; ces variations de prix ont donc un impact non négligeable sur l'indice de prix communal. Si entre 2022 et 2023 elles ont fortement pesé sur les dépenses publiques locales, en 2024 elles sont plutôt de nature favorable étant donné la baisse constatée tant sur les prix des produits pétroliers que sur le marché de l'électricité. En 2024 l'évolution des prix des combustibles et carburant était de -7,2% en moyenne, après -7,0% en 2023. La composante eau, gaz et électricité marque un pas encore plus important, de -9,6 % contre +1,0% en moyenne en 2023.

Les indices de prix de l'énergie (combustibles et carburants, électricité et gaz) sont très volatils



Des décisions gouvernementales non suivies de compensation financières pour les communes

Au cours de ces dernières années, ces décisions ont contribué à la hausse des dépenses de personnel.

Ainsi, les fonctionnaires et leurs syndicats ont gagné le dégel partiel du point d'indice en 2022 et 2023 : +3,5% en juillet 2022, + 1,5% en juillet 2023. Aucune recette supplémentaire n'a toutefois été prévue par l'Etat pour financer cette mesure, ce qui impacte négativement les budgets des collectivités, dont Vitry.

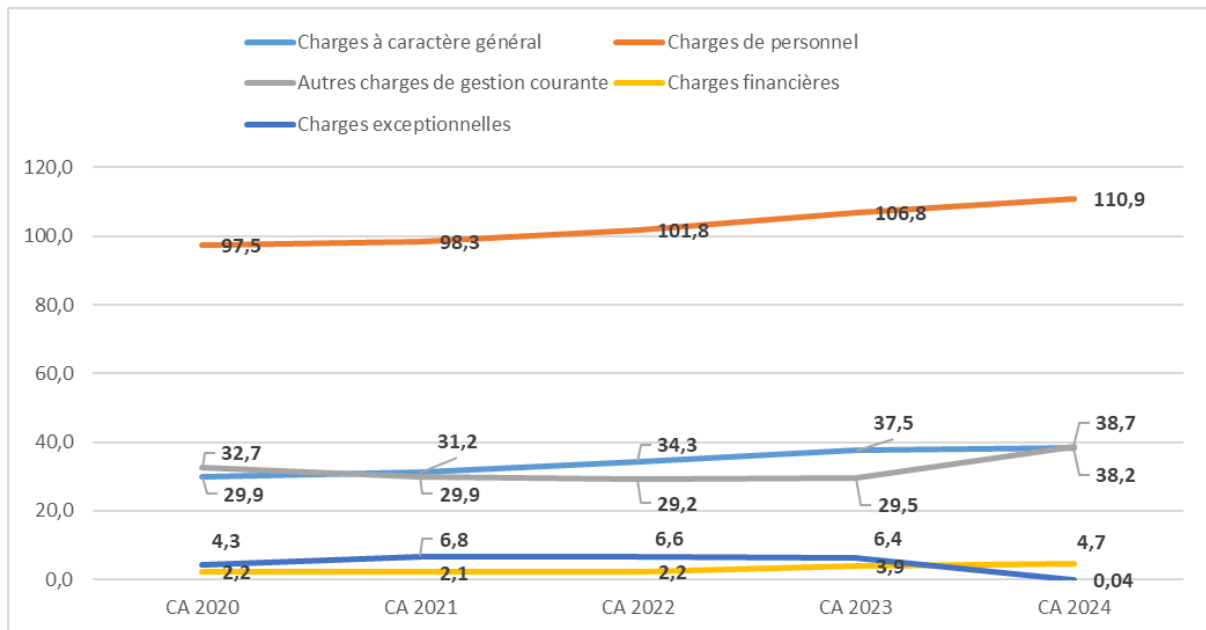
En 2026, il faudra intégrer la hausse prévue des cotisations patronales de la CNRACL de 3 points pendant quatre ans de suite. Ainsi, sur les quatre prochains exercices budgétaires, la hausse annoncée des cotisations est de 12 points ; un niveau sans précédent. Pour les collectivités locales, cette hausse de la CNRACL représente une dépense de 1,75 milliards d'euros.^[1] Pour Vitry, cela représente une dépense supplémentaire de 1,4 M€ en année pleine.

Une augmentation des charges financières entre 2022 et 2025

Pour faire face à des niveaux d'inflation très élevés, la Banque Centrale Européenne avait, procédé, à partir de juin 2022, à un relèvement sans précédent de ses taux directeurs. En effet, en quatorze mois, de juin 2022 à septembre 2024, le taux d'intérêt était passé de - 0,5 % (il était négatif depuis 2014) à 4 %. Conséquence : une hausse sensible des taux d'intérêts pour les emprunts contractés par la Ville et un niveau de la dette beaucoup plus élevé. Ainsi, les charges financières dans le budget de fonctionnement de la Ville ont augmenté de 106% entre 2020 et 2024 (passant de 2,2M€ à 4,6 M€ en 2024).

En 2025, la BCE devrait maintenir ses taux directeurs à 2%, après plusieurs baisses depuis juin 2024. Les taux Euribor ont déjà chuté de 150 points de base, offrant un certain soulagement aux collectivités locales dépendant de taux variables. Cependant, l'instabilité politique et la volatilité des taux souverains, avec une OAT 10 ans autour de 3,5%, compliquent le financement public et privé.

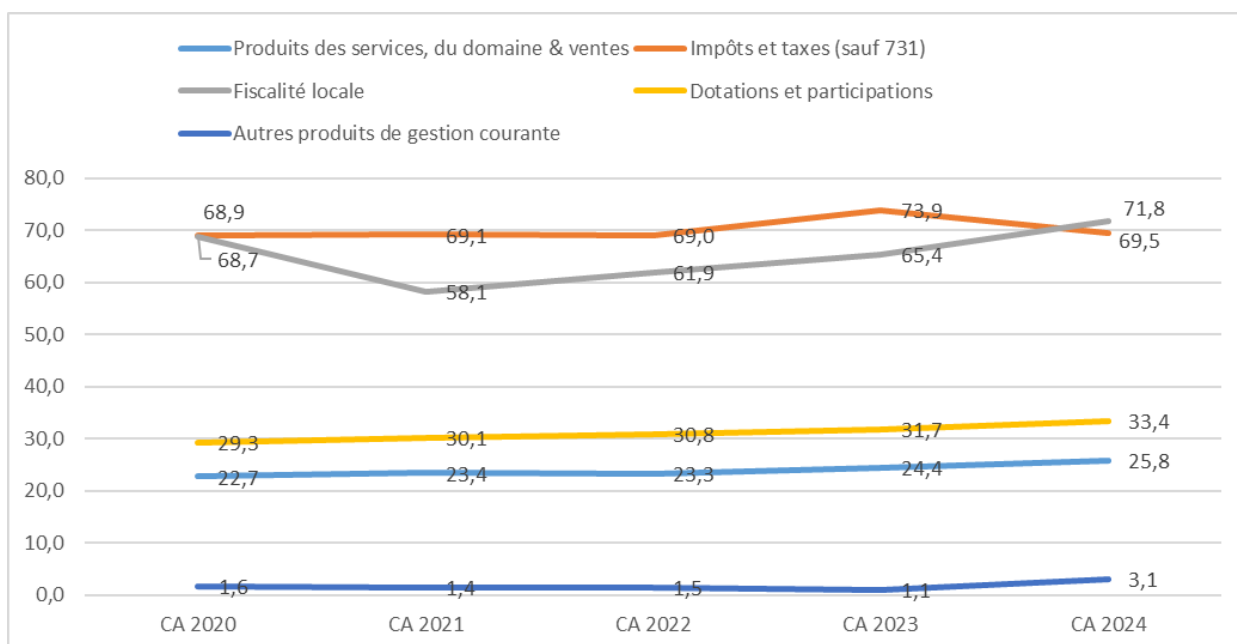
Le Livret A, à 1,70 %, reste attractif pour le secteur public, mais la dégradation de la note souveraine française par Fitch souligne les risques persistants liés à la dette, au déficit et à l'instabilité politique. Les conditions de financement des banques se tendent : le coût de refinancement augmente, les marges se resserrent, et certaines offres dépassent désormais 100 points de base.



3. Evolution des recettes de fonctionnement au BP 2026

Au cours du mandat, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 5,9%.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	% variation 2020-2024
Produits des services, du domaine & ventes	22,7	23,4	23,3	24,4	25,8	13,8%
Impôts et taxes (sauf 731)	68,9	69,1	69,0	73,9	69,5	0,9%
Fiscalité locale	68,7	58,1	61,9	65,4	71,8	4,5%
Dotations et participations	29,3	30,1	30,8	31,7	33,4	14,0%
Autres produits de gestion courante	1,6	1,4	1,5	1,1	3,1	87,5%
Recettes réelles de fonctionnement	193,0	183,6	187,7	198,7	204,4	5,9%

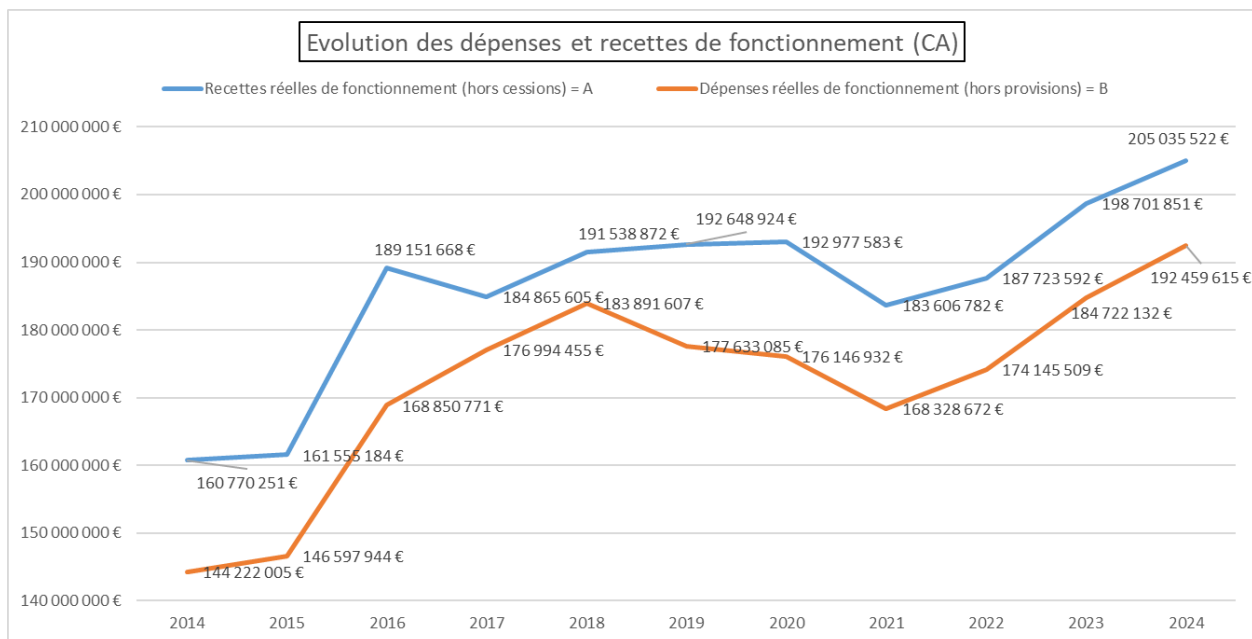


A ce stade de préparation du budget 2026 aucune hausse des taux n'est envisagée. Cependant, une revalorisation forfaitaire des bases de la fiscalité locale devrait permettre une hausse des recettes de fonctionnement, même si c'est dans une moindre mesure par rapport à l'année 2025 (estimation autour de 1%, contre 1,7% en 2025). Il n'est de même pas envisagé de hausse des tarifs des prestations périscolaires. Par ailleurs, il n'est pas attendu de hausse des dotations en provenance de l'Etat, qui recherche des pistes d'économies, notamment auprès de collectivités territoriales, afin de diminuer son déficit budgétaire.

4. Evolution croisée des dépenses et recettes de fonctionnement

Comme l'indique le graphique ci-dessous, au cours des dix dernières années, les dépenses de fonctionnement ont augmenté à un rythme plus élevé que les recettes de fonctionnement.

Il convient de rappeler que depuis 2014, les dotations ont diminué de 2,8 M€, soit 7,7%, alors que les charges transférées n'ont pas cessé d'augmenter. Cette tendance pourrait se confirmer dans le PLF 2026 en cours de débat actuellement.



II.2 Trajectoire budgétaire en investissement

Tout comme la section de fonctionnement, la section d'investissement se décompose en dépenses et en recettes. L'investissement concerne les dépenses et les recettes non récurrentes et qui ont un impact sur l'actif et le patrimoine de la collectivité.

1. Structure de la section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont liées à des opérations qui ont vocation à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité (ex. : construction d'une école).

Elles correspondent pour l'essentiel aux études, travaux, interventions foncières. Outre ces dépenses d'équipements, le deuxième poste budgétaire relève de la dette communale. C'est en effet en dépense d'investissement que la collectivité est tenue d'inscrire (dépense obligatoire sous peine de nullité du budget) les remboursements en capital des contrats d'emprunts souscrits par le passé par la Commune.

Hors remboursements, les dépenses d'investissement des collectivités locales s'élèvent à 67,9 milliards d'euros en 2024, faisant ainsi des collectivités locales le premier investisseur public.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- Subventions d'investissement
- Les produits de cessions
- Le fonds de compensation de la TVA

Il s'agit d'une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinés à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques

- Le virement en provenance de la section de fonctionnement

Il s'agit de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

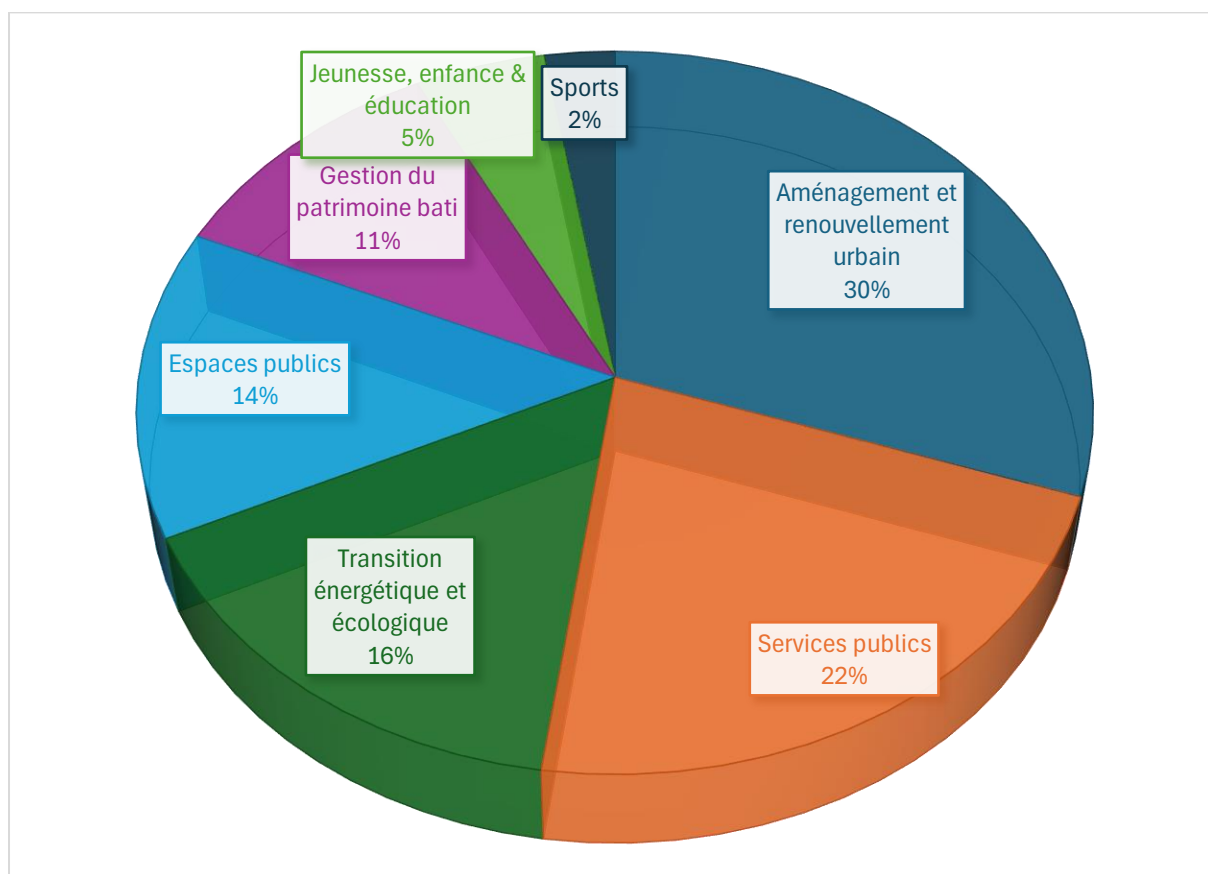
- Les emprunts

2. BP 2026 : maintien des engagements pris, sans nouvelles dépenses

A. Principales opérations d'investissement envisagées en 2026

Opérations	Montant des investissements (en M€)	Politiques publiques
Développement du numérique	3,7	Services publics
Flux Ville-EPA ORSA dans le cadre de la convention de partenariat renforcé	3	Aménagement et renouvellement urbain
NPRU (dont centre de quartier Germain Defresnes, études)	2,7	Aménagement & renouvellement urbain
Entretien du domaine public (voirie)	2	Espaces publics
Entretien courant & gros entretien patrimoine bâti	2	Gestion du patrimoine bâti
Optimisation énergétique et adaptation au changement climatique	1,55	Transition énergétique et écologique
Mail Albrecht	1,2	Espaces publics
Mobilier/ Matériel	1,2	Services publics
"Participations opération d'aménagement ZAC Seine Gare Vitry (CIN)	1,2	Aménagement & renouvellement urbain
Amélioration / adaptation fonctionnelle du patrimoine bâti pour l'ensemble des délégations (dont végétalisation des cours d'école)	1	Services publics

Travaux de sécurité, sécurisation et mise en conformité	0,9	Gestion du patrimoine bâti
Groupe Scolaire 1 ZAC Seine Gare Vitry (ilôt du collège)	0,8	Jeunesse, enfance & éducation
Renouvellement du parc automobile	0,75	Transition énergétique et écologique
Circulations douces et pistes cyclables	0,7	Transition énergétique et écologique
Acquisitions foncières	0,6	Aménagement & renouvellement urbain
Subvention surcharge foncière ZAC Seine Gare Vitry	0,6	Aménagement & renouvellements urbain
Groupe scolaire Joséphine Baker	0,5	Jeunesse, enfance & éducation



B. Principales recettes d'investissement au BP 2026

En 2026, sont attendues les recettes de subventions suivantes (ayant fait l'objet de notifications), pour un total de 6,3 M€ :

- 1 920 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la construction du groupe scolaire Joséphine Baker
- 1 330 000 € de subvention de la Société des Grands Projets pour l'aménagement de l'Aire des Granges
- 583 190 € de subventions du Conseil Régional d'Île-de-France, du conseil départemental du Val de Marne et de la métropole du Grand Paris pour le plan Vélo
- 550 000€ de subvention de l'ANRU, la Région, la CAF, le Conseil départemental du Val De Marne pour la relocalisation du CLQ Germain Defresne dans la salle du Square de l'Horloge
- 508 000 € au titre de la dotation de la politique de la Ville pour de travaux réalisés dans les écoles (Eugénie Cotton, Anton Makarenko, Jean Moulin)
- 243 619 € de subventions du SIPPAREC pour les travaux dans les écoles Blaise Pascal, Eugénie Cotton et Jean Moulin
- 272 375 € de subventions octroyées par la Métropole du Grand Paris et le Conseil départemental du Val de Marne pour le programme pluriannuel de plantation d'arbres
- 100 000 € au titre de la DSIL pour la rénovation de la toiture avec isolation thermique de l'école maternelle du GS Blaise Pascal
- 6 00 000 € au titre des amendes de police

D'autres recettes sont attendues en matière de dotations (FCTVA) et de cessions immobilières, en particulier. Elles évolueront peu par rapport à 2025.

Enfin, il est prévu un recours à l'emprunt le plus modéré possible, dans le but de ne pas augmenter l'encours de la dette, qui s'élevait fin 2024 à 160 M€.

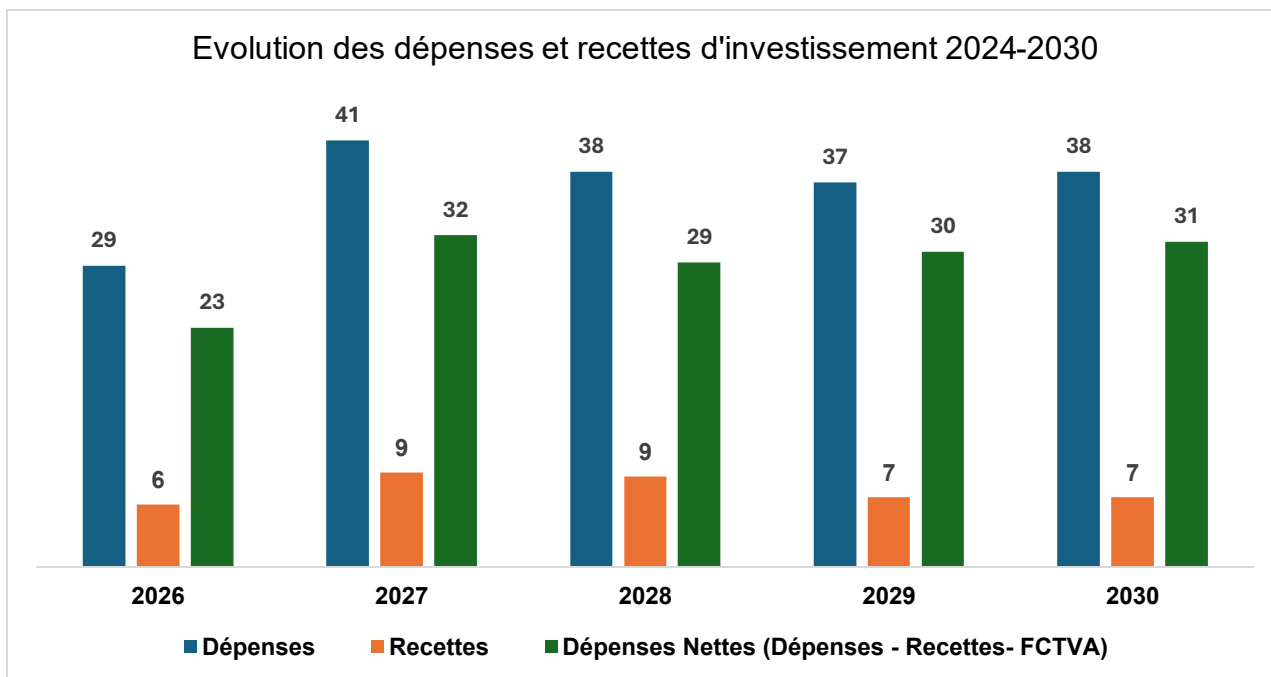
La maîtrise de la dette est un **enjeu municipal majeur**. Elle conditionne les résultats de divers ratios financiers, qui mesure la santé de la collectivité, et qui permettent à la commune de bénéficier de financements performants pour ses investissements.

3. Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) : 2026-2030

La programmation pluriannuelle des investissements, pour la période 2026-2030, comprend :

- Les enveloppes récurrentes (optimisation énergétique et adaptation au changement climatique , entretien courant et gros entretien du patrimoine bâti, , adaptation fonctionnelle du patrimoine bâti, entretien du domaine public, entretien du patrimoine végétalisé, renouvellement du parc automobile, développement du numérique, etc.). Elles sont maintenues à leur niveau de 2024/25 (avant arbitrage budgétaire BP 26) + inflation annuelle de 3%
- Les dépenses liées à l'OIN, qui correspondent à la construction de plusieurs équipements publics dans les ZAC Seine Gare et des Ardoines :
 - Pour la ZAC Seine Gare :
 - L'aménagement du mail Albrecht
 - La construction du groupe Scolaire Seine Gare, dont la livraison est prévue en 2030
 - Pour la ZAC Ardoines :

- La construction du complexe sportif des Ardoines, dont la livraison est prévue en 2028
 - L'aménagement d'un local en rez-de-chaussée d'un immeuble neuf construit par Valdevy, permettant l'ouverture d'une salle municipale à destination des habitants de ce nouveau quartier et des quartiers environnants, à horizon 2027.
- Les flux Ville EPA ORSA sur la base de la Convention de Partenariat Renforcé (autant en dépenses qu'en recettes) et du contrat d'intérêt national
- Les dépenses du NPRU pour :
 - L'extension de l'école maternelle Jean Moulin et l'aménagement d'un city stade attenant, réalisés en maîtrise d'ouvrage communale
 - La La rénovation du centre de loisirs de quartier Germain Defresnes dans un local appartenant à Valdevy sur le square de l'Horloge , réalisé en maîtrise d'ouvrage communale
 - La participation financière de la Ville au rachat des équipements publics qui seront créés par l'aménageur dans le cadre de la concession d'aménagement (voiries, espaces publics, démolition/ reconstruction du cinéma Robespierre, la construction de deux terrains de sport dans les secteurs Defresnes et Vilmorin)
- Des recettes d'investissement qui correspondent :
 - Aux flux EPA-ORSA Ville sur la période 2027-2030
 - Une estimation des autres recettes d'investissement la base d'un ratio de 20% des dépenses, hors dépenses de voirie
- Le FCTVA est maintenu à son niveau actuel : 16%. Les dépenses totales pour la période 2026-2030 s'élèverait à 183 M€, et les recettes d'investissement à 37 M€, soit 29,2 M€ en moyenne/ an de reste à charge pour la Ville. En tenant compte du FCTA, le niveau de dépenses nettes pour la Ville (dépenses-recettes-FCTVA) s'élèverait à 116 M€, soit 23,4 M€ / en moyenne chaque année entre 2024 et 2030



Eléments complémentaires prospectifs au titre des soldes d'épargne :

L'encours de la dette a atteint 163 M€, fin 2018. Il se stabilise en 2019 et un désendettement est constaté en 2020. L'encours reste stable entre 2021 et 2024. Eu égard aux capacités de la commune à rembourser cet encours, les ratios de dette ont atteint des valeurs limite qui résultent pour l'essentiel de facteurs exogènes. Ils impliquent pour la collectivité une gestion active de la dette et un suivi visant à stabiliser ce niveau d'encours, en reconstituant par ailleurs son autofinancement, pour poursuivre le financement de la politique d'investissement de la collectivité.

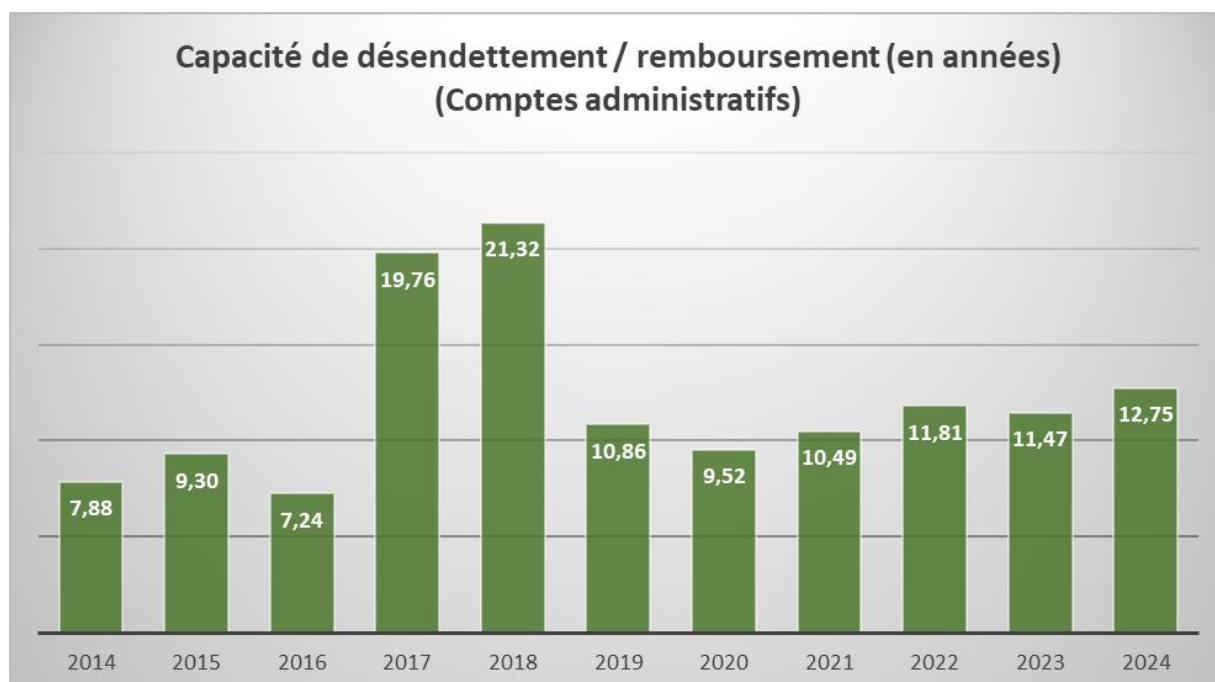
Les soldes d'épargne restent fragilisés par le contexte actuel. L'épargne brute s'élevait à 16,7 M€ en 2020, puis à 15,3 M€ en 2021, 13,6 M€ en 2022, 14 M€ en 2023 et 12 M€ en 2024. L'épargne nette, malgré le remboursement en capital de la dette, s'établit positivement de 2020 à 2023. En 2024, du fait de la progression plus importante des dépenses par rapport aux recettes, l'épargne nette est négative malgré une légère baisse du remboursement en capital de la dette. L'objectif est d'augmenter l'épargne brute, pour que l'épargne nette reste positive et participe au financement de la politique d'investissement de la Commune, investissements publics attendus par la vitriotes et les vitriots.

4. Evolution de l'endettement

En matière d'indicateur sur l'endettement des communes, on regarde principalement l'encours par habitant et la capacité de désendettement.

L'encours par habitant s'élève à 1 658€ en 2024, contre 1 714 € (donnée 2023) en moyenne dans les communes de la métropole de la strate 50 000-100 000 habitants. La commune se situe donc en dessous de la moyenne. Cette valeur ne cesse de diminuer depuis 2020.

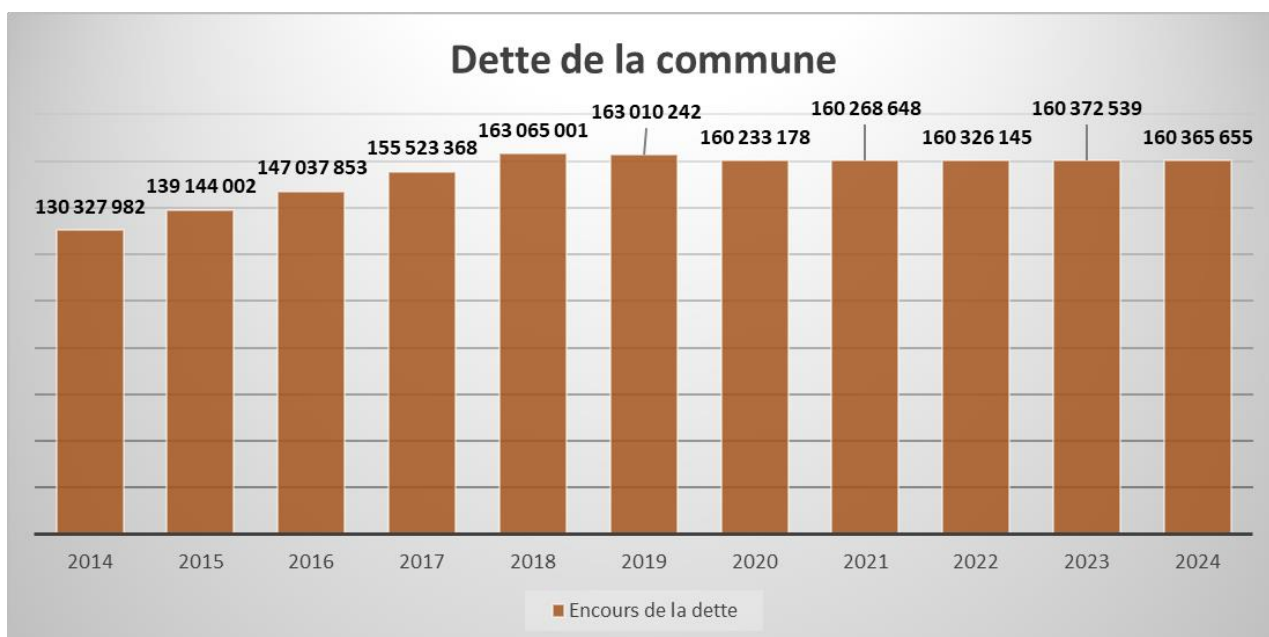
La capacité de désendettement (encours de la dette divisé par l'épargne brute) dépasse légèrement la limite de 12 ans, considéré comme seuil d'alerte pour une commune. Revenir sous la limite est un objectif majeur pour l'exécutif local.



Au 31 décembre 2024, l'encours de dette de la collectivité s'élève à 160 M€. Cet encours de dette résulte des 41 contrats d'emprunts souscrits historiquement par la collectivité.

Le recours à l'emprunt constitue pour les collectivités locales une recette exclusive en section d'investissement dans les budgets locaux, mais en aucun cas une ressource propre capable d'assurer l'équilibre réel du budget et l'autofinancement des investissements de la ville. De même, les textes légaux en vigueur imposent aux collectivités de devoir mobiliser chaque année suffisamment de ressources propres (hors nouveaux emprunts) pour rembourser le capital des contrats d'emprunts souscrits par le passé. Ceci permet d'éviter les situations de surendettement et empêche les collectivités locales de souscrire de l'emprunt pour rembourser des dettes antérieures (notion d'équilibre réel), créant ainsi un effet boule de neige particulièrement dommageable et difficile à inverser.

Le budget communal respecte ces principes.



Le programme d'emprunts nouveaux pour 2026 à ce stade de la préparation budgétaire du budget primitif 2026 sera ajusté au plus juste des besoins de financement afin d'équilibrer la section d'investissement. Le niveau devrait être similaire à celui des crédits votés lors des exercices précédents.

Il convient de noter que l'encours s'est stabilisé depuis 2020, grâce à une gestion active de la dette. Cela permet également de stabiliser le montant annuel de remboursement en capital de la dette autour de 14,5 M€.

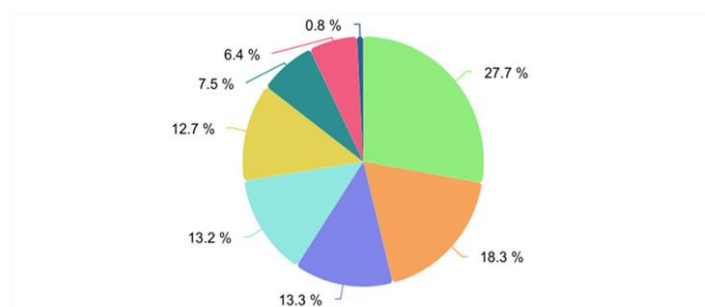
Le taux d'intérêt moyen s'élevait à 2,32%. La durée de vie résiduelle se fixait à 12 ans et 4 mois. Elle correspond à la durée restant avant l'extinction totale de la dette. Cela témoigne d'une dette de durée plutôt courte. La durée de vie moyenne (D.V.M.) exprime la durée moyenne nécessaire au remboursement du capital restant dû, pondéré par son mode d'amortissement. Plus les remboursements sont importants en début de vie d'emprunt, plus la D.V.M. sera réduite au regard de la durée initiale de l'emprunt. Elle s'établit à 6 ans et 7 mois. Cela démontre une capacité de remboursement rapide.

Le taux moyen projeté en 2025 s'établirait à 2,31%, stable par rapport à 2024.

La part de prêts à taux fixe représente 54,9% de l'encours.



L'encours est détenu auprès de plusieurs prêteurs. Le principal est La Banque Postale (principal acteur de financement toutes collectivités confondues, LBP et CFFL), mais l'encours est réparti de manière homogène entre les autres prêteurs.



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Caisse Française de financement local	-	27,74	44 477 537,83
Société Générale	-	18,32	29 371 315,70
La Banque Postale	-	13,28	21 298 806,16
Caisse d'Epargne	-	13,22	21 203 023,24
Arkéa	-	12,66	20 303 342,35
Crédit Agricole	-	7,51	12 042 964,16
Caisse des Dépôts et Consignations	-	6,44	10 321 556,59
Banque Nationale de Paris	-	0,84	1 347 109,26
TOTAL			160 365 655,29

De même, il convient de souligner que la dette de la Ville est exempte de tout prêt « toxique ». Cette orientation est à faire perdurer dans le cadre de la gestion active de la dette de la commune.

III. Orientations budgétaires de la Ville de Vitry-sur-Seine

Comme les élections municipales se tiendront en mars 2026, il est proposé de voter en décembre 2025 un budget 2026 de « reconduction ». Ainsi le budget 2026 ne comprendra pas d'opérations nouvelles, mais la poursuite des études et opérations engagées en 2025.

La pression sur les ménages ne sera pas augmentée (impôts et tarifs périscolaires). Le soutien au tissu associatif sera préservé.

Il sera toutefois tenu compte, dans les dépenses de personnel, de la hausse des taux de la CNRACL (+3 points) et des effets en année pleine de la revalorisation du RIFSEEP décidée en 2025.

III.1 Ressources humaines

1 – la masse salariale

La masse salariale (salaire des agents et charges patronales) constituent le 1^{er} poste de dépenses de fonctionnement du budget avec 110 413 034 euros pour 2025, soit plus de 55 % du budget de la collectivité.

Au 30 juin 2025, soit pour une ½ année (hors vacataires, stagiaires, élus, apprentis, personnels enseignants de l'éducation nationale) :

- Le traitement indiciaire et l'indemnité de résidence représentent 73 % des traitements bruts (hors charges)
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI) représente 1,4 % des traitements bruts (hors charges)
- Le supplément familial de traitement représente 1,2 % des traitements bruts (hors charges)
- Le régime indemnitaire représente 22 % des traitements bruts (hors charges)
- Les heures supplémentaires représentent 1,2 % des traitements bruts (hors charges)
- Les astreintes représentent 0,7 % des traitements bruts (hors charges)

Condition essentielle de la bonne réalisation des services publics attendus par les habitants, l'évolution de nos effectifs a connu une augmentation continue depuis plusieurs années. Au 31 août 2025, la ville comptait 1 946 agents permanents. Ce chiffre sera toutefois réévalué au 31 décembre 2025.

Sur ces 1 946 agents permanents, 1 602 étaient fonctionnaires et 344 étaient contractuels.

A ces effectifs permanents s'ajoutent les effectifs non permanents (contractuels remplaçants, saisonniers et renforts) qui au 31 août 2025 étaient au nombre de 182 ainsi que les apprentis qui étaient, à la même date, au nombre de 13. La ville de Vitry n'échappe pas au contexte général de perte

d'attractivité de la fonction publique et d'une rude concurrence du secteur privé sur certains secteurs en tension, expliquant ainsi un recours important aux contractuels pour maintenir le niveau de service public. Pour autant la Ville a déployé tous ses efforts pour assurer les recrutements dont elle a besoin : participation au Forum Emploi en 2025 pour présenter les métiers de la collectivité, forum dédié aux métiers de la Petite enfance, présence sur les réseaux sociaux, maintien d'une politique de recrutement de stagiaires et alternants pour capter les jeunes futurs diplômés, des apprentis malgré le désengagement de l'Etat sur ces actions, un programme de formation renforcé notamment celles liées à la sécurité, la prévention, la santé au travail, une politique sociale valorisée (COS, mutuelle, prévoyance, participation transports, une restauration municipale, association sportive ...).

Orientations et perspectives pour 2026 quant aux dépenses de personnel

L'augmentation continue du poste de dépenses liées à la masse salariale est depuis plusieurs années essentiellement due aux différentes mesures de revalorisation salariale obtenues par les agents à travers leurs mobilisations. Il s'agit d'une reconnaissance de l'engagement des agents du service public, particulièrement remarquée au moment de la crise covid. L'absence de nouvelles recettes de compensation nationale pour compenser ces mesures pèse toutefois sur le budget de notre commune.

En 2025, l'augmentation du budget du personnel a toutefois été plus mesurée, le point d'indice comme le SMIC n'ayant pas été revalorisés. L'augmentation des dépenses de personnels est due essentiellement à l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL et à la revalorisation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise décidé par la ville pour améliorer le pouvoir d'achat des agents. A ce titre, les agents de la collectivité qui bénéficient de cette IFSE ont bénéficié, à compter du 1^{er} juillet 2025, d'une revalorisation mensuelle nette se situant entre 25 euros et 55 euros nets en fonction des catégories d'emploi des agents (catégories A, B ou C) et de leur niveau de responsabilité. L'effort financier pour la collectivité a été de près de 1 million d'euros pour 2025.

Pour 2026, la ville continuera à valoriser et à améliorer les conditions de travail des agents municipaux selon les principes suivants :

- **Primauté au statut de la fonction publique territoriale** en continuant à donner priorité au recrutement de fonctionnaires et en favorisant les déprécarisation notamment des agents contractuels de catégorie C. A ce titre, 25 nouveaux agents ont bénéficié d'une déprécarisation entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 août 2025 portant ainsi à 133 le nombre d'agents ayant bénéficié d'une déprécarisation depuis le 1^{er} juillet 2023. Par ailleurs en 2025, 7 agents déjà en poste au sein de la collectivité ont bénéficié d'un recrutement suite à des réussites à un concours (2 en catégorie A, 3 en catégorie B et 2 en catégorie C.
- **En permettant autant que possible les évolutions de carrière des agents** notamment au moyen des avancements de grade et des promotions interne. A ce titre, elle continuera à accompagner les agents dans la préparation aux concours et aux examens professionnels.
- **En continuant à participer aux cotisations à des mutuelles ou prévoyance.** La participation est de 18 euros pour ce qui concerne les mutuelles et de 7 euros pour les prévoyances. Au 30 juin 2025, 652 agents bénéficiaient d'une participation à une mutuelle pour un montant, pour 6 mois, de 76 013 euros. Aucun agent n'a pour le moment demandé à bénéficier de la participation à la prévoyance.

Les éléments de la rémunération

Le projet de budget primitif 2026 se traduira par une augmentation d'environ 3,4 millions d'euros. Cette augmentation visera à financer les mesures traditionnelles auxquelles la municipalité est attachée : déroulement de carrière, efforts en vue d'accueillir des apprentis, déprécarisation des agents contractuels. Elle permettra par ailleurs de financer la revalorisation du RIFSEEP en année pleine.

De même, l'évolution des crédits qui seront soumis au vote en Conseil municipal en matière de dépenses de personnel viseront à tenir compte des mesures nationales qui ont un impact sur le budget du personnel communal. Citons à ce titre notamment les facteurs ci-après :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT) évalué à environ 550 000 euros (avancements d'échelon,ancements de grade et promotions internes)
- L'augmentation de la participation employeur à la CNRACL évaluée, pour 2026, à 1,4 millions d'euros
- L'évolution du SMIC si cette mesure venait à être envisagée. Le coût ne peut toutefois à ce stade pas être évalué.

En parallèle, des efforts continueront à être effectués pour diminuer certains coûts tels que les heures supplémentaires. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre, ces dernières représentent 890 946 euros soit une projection sur l'année d'environ 1 070 000 au lieu de 1 306 030 pour l'année 2024.

2 – Autres dépenses de personnel :

A la masse salariale, s'ajoutent des dépenses nécessaires pour :

- **Assurer une formation tout au long de la vie professionnelle** : l'effort significatif de formation à l'égard des agents municipaux sera poursuivi en 2026. Grâce au plan pluriannuel de formation continue sur lequel la direction des ressources humaines travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des directions métiers, les agents bénéficieront d'un accompagnement renforcé qui, pour certains, leur permettra de se projeter vers d'autres métiers. Ce budget s'élève, pour l'année 2025 à 363 820 euros.
- **Eviter toute altération de l'état de santé du fait de leur travail au moyen des mesures de prévention**. A ce titre, la collectivité fait appel à un prestataire qui assure notamment les visites médicales de prévention. La collectivité s'assure par ailleurs de pouvoir procéder aux aménagements de postes de travail préconisés par le médecin du travail en permettant l'achat de mobiliers ou matériels ergonomiques adaptés. A ce titre, un marché est passé avec un prestataire pouvant répondre aux besoins exprimés. Enfin, la collectivité prend en charge les dépenses engagées par les agents victimes d'accidents de service ou de trajet et de maladies professionnelles. L'ensemble de ces mesures représentent un budget de près de 750 000 euros.

- **Permettre aux agents originaires des outre mer de rejoindre leurs proches pendant les congés.** A ce titre, un budget de 80 000 euros est alloué pour l'achat des billets d'avion des agents et le cas échéant, de leurs conjoint.e et enfants à charge. A ce budget s'ajoutent les indemnités de cherté de vie dont bénéficie les agents pendant leurs congés bonifiés qui a représenté, en 2024, 49 349 euros.
- **Permettre d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille** par la prise en charge partielle de certains frais relatifs :
 - A la garde de jeunes enfants de moins de 3 ans
 - Aux colonies de vacances
 - Aux centres de loisirs sans hébergement
 - Aux séjours éducatifs
 - Aux séjours linguistiques
 - Les séjours en centre spécialisés.

S'y ajoute l'aide pour enfant.s handicapé.s de moins de 20 ans.

L'ensemble de ces prestations représentent un budget d'environ 120 000 euros.

3 – Temps de travail :

Par une délibération du 21 juin 2000, c'est-à-dire avant la loi du 3 janvier 2001, la commune de Vitry-sur-Seine a décidé de la mise en œuvre des 35 heures hebdomadaires et a fixé le temps de travail annuel à 1589 heures. Cependant ces délibérations ne précisait pas le nombre de jours de congés, qui avait été établi dans le cadre d'un accord général local portant sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, daté du 5 juin 2000.

Dans la droite ligne de la loi Travail de 2016, la loi de Transformation de la fonction publique du 6 août 2019, pourtant présentée par les autorités gouvernementales comme un outil de « progrès » et d'harmonisation de l'application du statut, marque un recul considérable des acquis sociaux pour les agents publics, et plus particulièrement concernant le temps de travail. Il a été ainsi imposé aux collectivités de revenir sur les dispositions plus favorables existantes, au mépris du principe de libre administration des collectivités, reconnu pourtant par la Constitution et fondateur de l'architecture décentralisée de la gouvernance publique sur le territoire national.

Dans ce contexte, la Ville a été déférée par la Préfecture devant le Juge des référés du Tribunal administratif de Melun, afin que la Commune de Vitry sur seine applique « les 1607 heures de temps de travail annuel ». Suite à l'audience du 24 février 2022, la Ville a été enjointe à délibérer. Toutefois, la Commune a tenu avec d'autres trop rares collectivités à saisir le Conseil constitutionnel, plus haute juridiction, d'une question prioritaire de constitutionnalité estimant que la loi de Transformation de la fonction publique du 6 août 2019 est contraire au principe de libre administration des collectivités territoriales.

Malheureusement, suite la décision du 29 juillet 2022, le Conseil Constitutionnel est venu confirmer la conformité de la loi avec le principe de libre administration des collectivités territoriales, tout en rappelant que les collectivités demeurent libres de définir des régimes de travail spécifiques pour tenir compte des sujétions liées à la nature des missions de leurs agents.

Les procédures juridictionnelles jusqu’au plus haut niveau ayant été menées, afin d’éviter notamment toutes pénalités financières, le Conseil municipal a délibéré lors de sa séance du 17 décembre 2022 portant instauration de la durée annuelle du temps de travail pour un agent municipal travaillant à temps complet à 1607 heures. Il a redélibéré le 11 décembre 2024 pour fixer le détail de l’organisation du temps de travail au sein des services communaux.

• **Les cycles de travail de référence**

A la ville de Vitry-sur-Seine, les cycles de référence sont les suivants :

- Le cycle hebdomadaire ;
- Le cycle pluri hebdomadaire ;
- Le cycle annuel.

La durée hebdomadaire de travail des agents à temps partiel est calculée au prorata de leur quotité de travail.

• **Les cycles de travail hebdomadaires et pluri hebdomadaires**

Type de cycle	Durée hebdomadaire	Nombre de jours travaillés
Cycle hebdomadaire	36h45	5 jours
		4,5 jours
		4 jours
	37h45	5 jours
		4,5 jours
		5 jours
39h 10	4,5 jours	
	5 jours	
Cycle pluri hebdomadaire	36h45	9 jours
	37h45	9 jours

Au sein des cycles de travail possibles, le nombre de jours d’ARTT est établi en référence à la moyenne de travail hebdomadaire.

Le nombre de jours d’ARTT, établi en référence à la moyenne hebdomadaire, est le suivant :

- 36h45 : 11 jours de RTT
- 37h45 : 17 jours de RTT
- 39h10 : 24 jours de RTT

Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l’agent peut acquérir.

III.2 Œuvrer pour une ville émancipatrice et citoyenne

1. L’éducation, la petite enfance & l’enfance au cœur des priorités communales

a. Répondre aux besoins de la petite enfance :

L’action municipale en matière d’accompagnement du nouveau-né et du petit enfant se traduit par une offre variée des modes d’accueil par des équipes de professionnel.les pluridisciplinaires et des activités

d'éveil soutenues. 850 enfants sont accueillis dans les 7 crèches et les 3 haltes garderie de la ville, et par les 180 assistantes maternelles ; 290 enfants sont accueillis dans les R.P.E (Relais Petite Enfance).

Soucieuse de l'accompagnement des professionnel.les de la Petite Enfance et des familles, la Ville est dotée d'un Lieu d'accueil Parents Enfants (La Parenthèse) et de 2 PMI / CSS, et garantit un lien permanent avec les familles au travers des conseils de crèche réunissant les parents et professionnel.les élus et l'élue à l'œuvre dans chaque structure au cours de trois réunions annuelles.

Pour 2026, la Municipalité se fixe comme priorités :

- D'offrir aux enfants un accueil sécurisé et des activités ludiques et éducatives de qualité en développant encore davantage les activités extérieures ;
- D'accueillir le maximum d'enfants au regard de nos capacités d'accueil ;
- De faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ;
- De continuer à impliquer les parents dans la vie des structures ;
- De se mobiliser contre la fermeture de la crèche départementale des Granges ;
- De développer les projets intergénérationnels notamment dans les crèches du 8 mai 1945 et Edouard Vaillant en lien avec les résidences autonomie (temps de lecture, potager, goûters...);
- De maintenir les actions dédiées à améliorer l'attractivité des métiers de la petite enfance et nos capacités de recrutement (accueil de stagiaires, visites des centres de formation, forums emploi) ;
- De poursuivre l'accompagnement des personnels par l'organisation de journées pédagogiques, le maintien de l'attribution du bonus attractivité, et le partenariat avec des établissements de formation aux métiers de la petite enfance ;
- De décliner le projet d'établissement et notamment le projet éducatif, mis à jour en 2025, dans les projets pédagogiques des structures ;
- De poursuivre l'acquisition des jeux, jouets, structures de motricité et mobiliers adaptés aux enfants ;
- De maintenir, malgré la hausse du coût des denrées alimentaires, les efforts pour augmenter encore le recours aux produits à haute valeur environnementale (Bio, AOC, etc.), conformément aux objectifs fixés par la loi Egalim.

b. l'éducation :

La politique éducative est une composante essentielle des engagements municipaux. Elle mobilise la part la plus importante du budget de fonctionnement de la Ville et prend en compte l'évolution des besoins scolaires et périscolaires induits par la croissance démographique de la Ville. En maintenant sa capacité d'intervention, la Ville conservera son haut niveau d'accompagnement des familles pour encourager l'égal accès à l'éducation. Une programmation ambitieuse d'investissement visant à pérenniser notre patrimoine scolaire est mise en œuvre et déployée durant tout le mandat.

Une très large part des services proposés par la Ville relève de la compétence obligatoire qu'elle exerce en matière de gestion des écoles maternelles et élémentaires. En 2025, les dépenses consacrées en fonctionnement à l'école sont de 2 435 100 € (hors fluides et coût RH).

La dernière estimation quant au coût net annuel d'un élève demi-pensionnaire et fréquentant les activités périscolaires s'élevait à 5 300 € en maternelle et 3 700 € en élémentaire.

8966 élèves sont accueillis dans les 42 écoles communales.

Parmi ces élèves, 77% en maternelle et 68% en élémentaire fréquentent la restauration scolaire.

Le nouveau groupe scolaire Joséphine Baker a ouvert ses portes en septembre 2025 dans le quartier des Ardoines. Implanté sur un terrain de plus de 5 hectares, le bâtiment est composé d'un groupe scolaire de 21 classes, 9 en maternelle, 12 en élémentaire et d'un centre de loisirs. Une expérience de réinternalisation de la production de repas en liaison chaude est menée dans ce groupe scolaire.

La Ville complète son action sur les périodes **périscolaires**, le mercredi et pendant les congés en mettant à la disposition des enfants et des adolescents des structures proposant des activités de loisirs de qualité en lien avec le projet éducatif municipal et le projet éducatif de territoire (Fête du jeu,

Carnaval, Olympiades et Paralympiques, Fête de l'Enfance, Journée Internationale des droits de l'Enfant). Ainsi, la Ville dispose de 22 centres de loisirs maternels, 12 structures primaires, 3 ludothèques ainsi que 11 centres de loisirs de quartiers gratuits implantés essentiellement dans les grands ensembles de la Ville.

Au total, ce sont près de 850 enfants qui fréquentent les centres de loisirs maternels le mercredi, plus de 550 durant les congés. 700 enfants fréquentent les centres de loisirs primaires le mercredi, 400 durant les congés. Enfin, 290 enfants fréquentent les centres de loisirs de quartiers le mercredi, 300 pendant les congés scolaires. 700 enfants et 280 personnes en séjour famille ont été accueillis dans les Centres de vacances de la Ville et de la coopération avec VVL.

La Municipalité réaffirme sa volonté de maintenir les actions existantes : gratuité des fournitures, livres pour tous, études dirigées, dotation matériels et projets informatiques, semaine de la science, semaine du goût, cours de promotion sociale, maintenance et sécurisation des locaux et bâtiments, soutien aux projets pédagogiques ; tout en mettant l'accent sur certaines d'entre elles en 2026 :

- Proposer des classes d'environnement sur des thématiques diversifiées (budget 910 000 €, 50 classes, plus de 1 000 élèves) ;
- Poursuivre et améliorer la communication en direction des usagers au travers du développement des nouvelles fonctionnalités du portail famille ;
- Pérenniser le soutien aux projets des écoles au travers d'une enveloppe budgétaire de 55 000 € et répondre aux demandes éventuelles de mobiliers particuliers pour les pédagogies innovantes (classes flexibles) ;
- Soutenir les projets du secondaire ;
- Garantir le droit aux vacances pour tous ;
- Garantir les moyens alloués au fonctionnement des écoles (crédits élèves, cartables de rentrée, livres, ...) répartis dans les écoles élémentaires comme suit 31,50 € par élève + 8 € pour l'achat de livres et dans les maternelles avec 31,50 € par élève ;
- Poursuivre les mutations initiées en matière de restauration scolaire (développement des produits Bio, suppression des contenants en plastique, plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, ...) ;
- Réaliser de nouvelles cours paysagères au sein de l'école élémentaire Anton Makarenko B et un aménagement paysager au sein de l'école maternelle Paul Eluard ;
- Favoriser la présence des ATSEM en classes de moyenne section.

2. Notre jeunesse est notre richesse

L'action municipale vise à accompagner les jeunes de 15 à 25 ans vers la réussite, tout en les soutenant dans leurs parcours et en favorisant l'exercice de leurs droits sociaux de leur autonomie et l'accès à la citoyenneté, ce qui nécessite une approche inclusive, respectueuse et permettant aux jeunes de développer leur estime dans l'objectif de se construire un avenir stable. Cette approche peut se décliner sous diverses formes pour répondre aux besoins de cette tranche d'âge.

Une palette diversifiée d'actions permet la mise en place d'un accompagnement éducatif et professionnel (recherche de stages, rédaction de CV, préparations aux entretiens, rencontre avec des professionnels...), une aide à l'insertion sociale (création d'espaces de rencontres pour favoriser la cohésion sociale, activités culturelles ou citoyennes (organisation de *meet-up*, une soirée dédiée à la jeunesse au cœur des Fêtes du Lilas, des micro forums liés à l'emploi ou à l'orientation des jeunes, ou animation sportive d'été, *Vitrylanta*), soutien à la formation et à l'orientation (conduite de projet

entreprenariat, santé, gestion financière...), soutien aux projets de volontariat ou de solidarité, accompagnement psychologique et de prévention , et partenariat avec des entreprises locales et associatifs pour les recherche d'emplois saisonniers....

Depuis 2020, le CLLAJ a accompagné plus de 900 jeunes vitriots, pour les aider à constituer leur dossier de logement social, les orienter vers les dispositifs prioritaires (DALO, SYPLO, PDALHPD), les faire candidater aux logements disponibles dans le parc social, les résidences jeunes actifs et centres d'hébergements, d'obtenir les aides sociales existantes pour faciliter leur accès au logement.

En 2024, le Maison de la Jeunesse a accueilli près de 13 554 jeunes dans le cadre de ses actions.

Pour 2025, la Municipalité se fixe comme priorités de :

- Poursuivre le travail sur l'emploi, l'insertion, la formation avec les acteurs en présence (France Travail, EPT Grand Orly Seine Bièvre, Mission Locale, Club de Prévention) et amplifier l'effort dans l'accueil des stagiaires allant du Collège à la formation professionnelle et universitaire, , réunir les acteurs économiques et les jeunes, aller au-delà du dispositif de parrainage (par exemple en développant le mentorat), chercher à toucher les jeunes les plus éloignés de l'emploi, faire travailler les jeunes sur l'estime et la confiance en soi ;
- Le Forum de l'Emploi désormais ouvert à l'ensemble de la population sera renouvelé. Il permet aux Vitriot-e-s de découvrir en un même lieu des propositions d'emploi, de formation, mais aussi de coaching, d'aide à la constitution de CV ;
- Poursuivre le soutien à la Mission Locale et la coordination des partenaires autour de la réussite et de l'émancipation des jeunes (micro-forums thématique, bus de l'emploi, mentorat...);
- Poursuivre le soutien financier au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (C.L.L.A.J.), qui accompagne les jeunes dans la recherche et l'obtention d'un logement,
- Renforcer la bonne connaissance et l'information auprès des jeunes et des familles des actions existantes, sur les loisirs ou sur l'accompagnement scolaire (dispositif de révision, accompagnement à Parcoursup), maintenir les accueils personnalisés adapter les actions et/ou dispositifs dédiés (Cap vacances).

Le printemps 2025 a été l'occasion d'engager un état des lieux des besoins et des attentes des jeunes de la ville au travers une grande consultation ayant réuni des professionnels mais surtout les jeunes eux-mêmes lors de temps forts (comités d'actions, séminaire 15 – 17 ans, séminaire estime de soi, expériences de médiation nomade, 6 rencontres dans les quartiers pour aboutir à une grande rencontre entre les jeunes et le Maire, le 1er adjoint à la jeunesse et de nombreux élus, le 21 juin dernier).

La restitution de l'expression des jeunes va permettre de redéfinir les orientations municipales en direction de la jeunesse Vitriote et par là même, les moyens à déployer pour y parvenir.

3. Une politique sportive ambitieuse et inclusive au service de toutes et tous

La Ville de Vitry-sur-Seine poursuit une politique sportive ambitieuse, engagée pour un sport pour toutes et tous, accessible, éducatif et vecteur d'épanouissement personnel et collectif.

Cette ambition se traduit concrètement par le soutien constant aux associations sportives vitriotes — à travers des subventions de fonctionnement, la mise à disposition gratuite d'équipements municipaux et un accompagnement logistique lors de l'organisation d'événements sportifs majeurs. Ce maillage associatif dynamique participe pleinement à l'animation et à la vitalité de la ville.

La politique sportive de la commune rayonne sur l'ensemble du territoire grâce à une programmation riche et variée : Forum de rentrée, Jeux du Val-de-Marne, Été sportif, Récompenses municipales, Vivicittà, Sports adaptés, Olympiades, séances thématiques à la patinoire, autant d'initiatives qui favorisent la participation, la convivialité et la découverte de disciplines multiples.

Les équipements municipaux — stades, gymnases, centre aquatique, patinoire, salle de culture physique — accueillent chaque année près de 2 millions de passages. Ils sont fréquentés par les scolaires, les associations et les pratiquant·e·s individuels, témoignant de la place centrale du sport dans la vie quotidienne des Vitriot·e·s.

L'ouverture du nouveau centre aquatique, en août 2022, a constitué une étape majeure de cette politique. Conçu pour accueillir tous les publics, il offre désormais des conditions d'apprentissage et de pratique nettement optimisées. Les premiers résultats sont très encourageants avec un taux de fréquentation en constante hausse. Le développement du « savoir-nager » constitue un axe déterminant de la politique municipale, affirmant la volonté de la Ville d'assurer à chaque enfant l'accès à une compétence essentielle pour la sécurité et l'autonomie de toutes et tous.

Une ville tournée vers l'avenir : un nouvel équipement sportif aux Ardoines

Vitry-sur-Seine poursuit l'amélioration et le développement de ses infrastructures sportives. En 2026, les études techniques se poursuivent avec l'EPA ORSA aménageur des Ardoines pour la construction d'un gymnase multi-disciplines. Ce projet s'inscrit à la fois dans la transformation urbaine du territoire et dans la volonté municipale d'offrir des espaces modernes, accessibles et adaptés à la diversité des pratiques.

Cet équipement contribuera à renforcer la cohésion sociale et territoriale, en permettant à chaque habitant·e — quel que soit son âge, son genre ou son niveau de pratique — de s'épanouir à travers le sport.

4. Vie associative & participation citoyenne : faire vivre l'esprit collectif

Une vie associative à soutenir

Les relations entre les associations et la Ville sont aujourd'hui développées. La vitalité du secteur associatif vitriot est importante avec environ 250 associations actives œuvrant dans de nombreux domaines d'activités. Le succès du traditionnel « Forum de rentrée » organisé par la ville chaque année, illustre bien l'intérêt des Vitriots pour l'offre d'activités proposée par les acteurs du mouvement associatif local.

Cette année 2025, 90 associations ont participé au Forum de rentrée organisé au mois de septembre.

La commune a un réel intérêt à s'appuyer sur les associations pour renforcer ou accompagner la mise en œuvre des politiques publiques locales qu'elle conduit tout comme les responsables associatifs peuvent solliciter l'attribution de moyens financiers ou matériels pour soutenir les actions qu'ils considèrent comme relevant de l'intérêt général pour la collectivité. Une démarche partenariale de qualité doit donc être privilégiée et encouragée, en outre elle est de nature à favoriser l'initiative citoyenne et l'innovation.

Les relations entre les associations et la commune se fondent donc sur la notion d'intérêt général ou d'utilité publique et également dans un objectif de développement d'une dynamique participative locale.

En 2025 la ville a mis en œuvre le projet de service de la vie associative vitriote composante essentielle de la démocratie locale.

Le Service de la Vie Associative est l'interlocuteur privilégié des associations dans leurs relations avec la Ville.

450 associations Vitriotes dont plus de 250 actives,
Plusieurs milliers de bénévoles,
Un soutien fort de la Ville en accompagnement direct ou indirect,
Un niveau de subventions élevé (3,7M€).

2025 a été consacrée à la mise en œuvre du projet de Service municipal de la Vie Associative autour de :

- Missions d'accompagnement et de conseil auprès des associations (gestion, volet administratif, mise en œuvre de projets...
- Missions logistiques et administratives (gestion de salles et de clés, lancement des campagnes de demandes de subvention et vérification des pièces, conseil et l'accompagnement sur les appels à projets institutionnels, la recherche de subventions, ...)
- Missions d'animation de la vie associative (événementiel, communication, mise en réseau, animation de temps de rencontres...)
- Missions de contrôle et d'évaluation / transparence
- Une collaboration et une synergie à travailler avec les principales associations des différents secteurs d'activités
- Une communication à mettre en place pour porter la nouvelle offre de service et promouvoir le tissu associatif local

L'enveloppe budgétaire en faveur des associations sera maintenue dans le budget 2026.

Une concertation active et toujours renouvelée

La Municipalité s'engage dans la construction mutuelle, à travers de nombreuses concertations, avec les habitants. Opération d'intérêt national (*O.I.N.*), nouveau programme de rénovation urbaine, (*N.P.R.U.*), conseil local de l'environnement (*C.L.E.*), projet de maison des femmes, ... les temps d'échanges et de débats sont récurrents et touchent à divers domaines, afin de répondre aux attentes fortes des Vitriot-e-s souhaitant être associé-e-s aux décisions municipales. Les conseils de quartiers ont été relancés et sont pérennisés, à intervalles réguliers, afin de permettre l'échange et la réponse aux habitant-e-s.

Le comité des usagers de la restauration, les conseils d'école, le conseil d'enfants et les conseils des crèches poursuivront leur activité.

Les sujets et projets abordés lors des concertations en 2024 ont été nombreux, schéma cyclable, vidéo verbalisation, réaménagement du square Balzac, création du mail Albrecht, réaménagement de l'avenue du général Leclerc, et se poursuivront systématiquement sur chacun des projets qui seront lancés en 2025.

La dénomination de voies nouvelles fait l'objet de concertations publiques, tout comme celle du nouveau groupe scolaire des Ardoines, au travers de la plateforme dédiée mais également en direct avec la population lors des rencontres publiques. Une démarche de concertation renforcée s'est poursuivie en 2024 au travers de la mise en place du CLE, le Conseil Local de l'Environnement, nouvelle instance de participation citoyenne créée en 2023, composée d'habitants, d'associations et d'acteurs socio-économiques, qui a pour rôle d'être force de proposition pour répondre aux enjeux et s'engager collectivement dans la transition écologique. Cinq thématiques avaient été retenues en 2023 portant sur l'Agriculture et la Nature en ville, l'Alimentation et la consommation, l'Energie, la Gestion des déchets et les Mobilités. En 2024, ont été validées politiquement les propositions à mettre en œuvre, ainsi que les études à poursuivre pour certaines d'entre elles qui nécessitaient d'être approfondies. Ces propositions ont fait l'objet de présentations au grand public en cours d'année lors des grandes manifestations communales telles que les Mains Vertes, les fêtes du Lilas, les membres du CLE suivant en parallèle leur mise en œuvre effective tout en étant force de propositions pour les faire évoluer tout au long de 2025.

Les projets en OIN ont fait l'objet de visites et balades urbaines avec les habitants actuels et les futurs habitants de ces quartiers afin de créer du lien et l'appropriation des espaces et quartier nouveaux.

La balade urbaine "les Ardoines se dévoilent" pendant le festival mur-murs en octobre 2025 a réuni une centaine de personnes autour de l'inauguration de la rue Léon Geffroy, une déambulation artistique avec les enfants du centre social Balzac et la compagnie des Marlins pour se poursuivre par une visite du quartier permettant de prendre la mesure des nouvelles constructions de logements, du groupe scolaire Joséphine Baker et des espaces publics, cheminements et sentes.

Cette matinée a été introduite par les élus qui ont présentés les projets présents et futur sur ce quartier en devenir. Cet espace d'échanges a permis une rencontre entre habitants d'aujourd'hui et de demain, un dialogue avec les élus et les professionnels intervenant sur ce quartier qui s'est conclue par un buffet convivial.

En 2026, il s'agira de poursuivre ces événements et rencontres entre habitants avec les ouvertures d'activités ou de commerces dans les rez-de-chaussées des immeubles.

De fin 2023 à fin 2024 puis de juin à septembre 2025, la concertation du NPRU a repris sous différents formats afin de rencontrer et échanger avec les habitants sur le projet aux étapes clés du projet, organiser des temps réguliers d'information dans la proximité et élargir la communication à l'ensemble des Vitriots pour affirmer le caractère emblématique du projet Cœur de Ville et faire émerger une communauté d'intérêt.

Cela s'est fait à travers des actions diversifiées : des cafés ANRU en pied d'immeuble où les habitants sont invités à venir librement partager un café, échanger et s'informer sur le NPRU ; des ateliers participatifs ouvert à l'ensemble des habitants de Vitry-sur-Seine, pour partager les besoins et les usages des espaces publics de la dalle Robespierre et du secteur Audigeois. Des balades urbaines de

tous les secteurs du NPRU (G. Defresne-Maison- soirée sur Audigeois, Jean Moulin et dalle Robespierre, future gare Vitry centre) pour faciliter la compréhension du projet en observant l'espace in-situ ;

- une enquête pour toucher des publics qui ne peuvent pas toujours se déplacer à l'occasion des réunions publiques ou des ateliers. Elle permet également de s'adresser à un large public de Vitriots.

En 2025, la concertation avec les habitants, les associations locales et autres acteurs concernés par le projet s'est poursuivie avec le lancement de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), afin de d'engager les outils opérationnels de réalisation du projet de renouvellement urbain,

Cette phase de concertation règlementaire s'est déroulée à partir du mois de juin 2025 jusqu'au mois d'octobre 2025, au travers de l'organisation de :

- o deux ateliers avec les habitants et les acteurs et associations locaux (25 juin et 26 juin 2025)
- o une réunion publique (8 juillet 2025)
- o un café du projet (18 septembre 2025),
- o une balade urbaine (20 septembre 2025),
- o un forum de restitution (25 septembre 2025).

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une délibération au conseil municipal et conseil territorial de fin 2025, ce qui permettra d'enclencher de nouvelles étapes de réalisation de la future ZAC.

En 2026, la concertation sera poursuivie tout au long du projet sur des objets plus précis avec l'appui technique de l'aménageur qui sera désigné fin 2025.

Sur l'Habitat : valoriser les diagnostics en marchant sur la GUP associant bailleurs et habitants + lancement du permis de louer

5. Promotion de la diversité culturelle et artistique pour mieux comprendre le monde

Le cœur de Vitry palpite au rythme de l'art, de la création et de la culture. Les politiques culturelles portées par la Municipalité s'engagent à développer une offre culturelle et artistique de proximité, diversifiée et accessible. Pour cela, nos équipements municipaux, Les 3 Cinés Robespierre, le Théâtre Jean Vilar, la galerie municipale Jean Collet, les écoles municipales artistiques, le Sub, la médiathèque Nelson Mandela, s'attachent à poursuivre des propositions variées dans et hors les murs afin de permettre aux Vitriot-e-s de profiter de ces services essentiels. Après la mise en place de la gratuité des inscriptions à la bibliothèque, les travaux engagés en 2025 d'installation d'un automate dans le sas d'entrée de la bibliothèque, accessible en dehors des ouvertures de l'équipement pour faciliter l'accès à la lecture public et s'adapter aux modes de vie des vitriot.e.s seront finalisés.

Vitry est une ville qui entretient depuis de nombreuses années un rapport privilégié avec la culture, les arts et les artistes. Ainsi, la Ville poursuit son engagement pour la création artistique et la présence d'œuvres d'art sur l'espace public. En 2026, dans un contexte de mise en danger des acteurs culturels avec la baisse significative des aides publiques, la ville, elle maintiendra le même niveau d'engagement auprès des acteurs associatifs.

En 2026, la culture continuera à se déployer dans nos rues et nos quartiers grâce aux initiatives mises en œuvre par le riche vivier d'associations culturelles locales, et la poursuite d'évènements comme La

Nuit Blanche ou le Festival Mur/Murs. Les transformations urbaines s'accompagneront de projets artistiques avec la poursuite du 1 % culturel au sein du groupe scolaire Joséphine BAKER ou encore en lien avec l'EPA ORSA ou la SADEV dans les opérations d'aménagement. Pour accompagner la mutation du territoire sur le plan artistique et culturel.

Les Vitriote-s sont attaché-e-s à leurs équipements. Chaque Vitriote et vitriote, petit ou grand a eu l'occasion de voir un spectacle au Théâtre Jean Vilar, un film aux 3 Cinés Robespierre, de visiter les expositions organisées à la Galerie Municipale Jean Collet, ou de lire un livre à la bibliothèque Nelson Mandela. Parce qu'elle émancipe en émerveillant, ouvrant les consciences vers d'autres imaginaires et faisant bouger les lignes mais aussi parce qu'elle bouscule parfois ; favoriser la rencontre entre la culture, la création artistique, les artistes et les vitriote-s, la rendre accessible à tous, notamment aux plus jeunes, reste notre ambition.

Pour réussir dans cette voie, la ville poursuivra dans les écoles le dispositif « Graine de culture », un parcours de découverte artistique dédié aux enfants des classes maternelles afin de leur donner le goût des mots, des sons et des couleurs. Elle poursuivra la gratuité des 3 cinés pour les jeunes jusqu'à 27 ans durant les vacances d'hiver.

6. Numérique : la ville s'équipe

En 2026, la ville poursuivra la modernisation et la sécurisation de son infrastructure numérique afin d'accompagner le citoyen pour faciliter son quotidien.

Pour cela, la municipalité se fixe comme priorités :

- La modernisation de ses réseaux intersites et intra bâtementaires pour l'adapter aux évolutions des usages requérant plus de puissance et de stabilité
- Poursuivre l'accroissement et la sécurisation de son système et de son parc informatique pour répondre
- Maintenir le même niveau dans les écoles afin d'accompagner le passage à l'école numérique et l'utilisation des VPI installés dans les écoles élémentaires et la mise à disposition de ressources numériques pour les enseignants notamment au travers d'un Espace Numérique de Travail.

III.3 S'inscrire dans une métropole durable et responsable

Deuxième plus grand territoire en mutation en France, Vitry sur Seine est une ville qui ne subit pas l'avenir mais le construit. Pour répondre à l'urgence climatique et la dégradation de notre environnement, la Ville entend amplifier son action sur l'environnement. Ainsi, elle s'engage pour changer les comportements, favoriser les mobilités douces, promouvoir les énergies renouvelables et la nature en ville.

Le contexte international et national plus qu'incertain, conforte la Ville dans son investissement dans la politique d'optimisation énergétique des bâtiments et des installations techniques d'éclairage public. La politique mise en œuvre par la Ville en termes d'optimisation énergétique du patrimoine bâti a été développé précédemment : au travers d'une multitude d'actions complémentaires les unes des autres,

elle vise une réduction de la production des gaz à effet de serre accompagnée d'une réduction des consommations énergétiques et la mise en place de nouvelles productions énergétiques locales.

Vitry est une ville forte d'importants espaces verts et de lieux de respiration, grâce notamment au développement de la nature en ville, de la végétalisation et de la biodiversité. Au cœur de l'élaboration de nos politiques publiques, cette démarche de transition écologique sera est portée également au travers de la lutte contre le gaspillage et les plastiques, la collecte et la valorisation des biodéchets, la reconquête d'espaces végétaux dans l'urbanisation, la promotion de solutions alternatives, solidaires et environnementales dans les déplacements et l'agriculture urbaine.

1. Entretien et moderniser notre patrimoine bâti

Cette politique visant un bon niveau d'entretien du patrimoine bâti communal se poursuit au travers des interventions de maintenance et d'optimisation énergétique qu'il est proposé de financer en 2026 : cette récurrence autorise de fait une pérennisation des équipements au long terme, en adéquation avec l'objectif d'assurer le bien-être des usagers dans un confort accru.

Il s'agit également de répondre en parallèle aux obligations réglementaires et aux besoins d'évolution fonctionnelle des équipements. Toutes les interventions d'entretien et de maintenance répondent ainsi concomitamment à cette double vision de préservation du patrimoine communal et sa mise aux normes continue. En complément, les besoins d'évolutions fonctionnelles des équipements feront l'objet de propositions en 2026, pour optimiser la qualité globale du patrimoine bâti au-delà du seul fait de l'adapter à ses nouveaux usages.

Un second pan important des investissements concerne les travaux d'amélioration des performances thermiques des locaux communaux, une optimisation des équipements techniques, l'objectif étant ici aussi à double entrée, avec une volonté marquée de réduire les consommations énergétiques et la production des gaz à effet, tout en participant à une plus grande qualité des équipements, de leur confort et leur pérennisation.

En matière d'obligations réglementaires et de pérennité des équipements, sont proposés au Budget primitif (BP) 2026 :

- La poursuite des travaux de mise en sécurité du patrimoine bâti et de conformité à la réglementation.
- Des travaux visant à assurer la pérennité des équipements, avec des interventions sur les enveloppes des bâtiments communaux et leurs équipements techniques,
- En matière d'optimisation énergétique, il s'agira notamment de :
 - Optimiser les enveloppes des bâtiments au travers du renforcement des isolations de toitures et de façades en 2026,
 - Poursuivre la modernisation des installations techniques,
 - La mise en place de luminaires led dans les équipements communaux,
 - Poursuivre les études liées aux obligations réglementaires définies dans le cadre du Décret Tertiaire quant aux obligations de réductions de consommations énergétiques, à la baisse de la production des gaz à effet de serre et aboutir à une programmation d'investissement sur le patrimoine bâti communal.

2. La propreté : une action quotidienne

La Ville de Vitry-sur-Seine mobilise d'importants moyens sur la propreté du domaine public. Une ville propre est une attente forte des Vitriots.e.s. La Ville dispose ainsi d'un plan propreté et met en œuvre des moyens conséquents pour pouvoir collectivement agir et optimiser les efforts dans ce domaine.

La politique de propreté se traduit par de nombreuses actions complémentaires les unes des autres, actions de nettoyage, communication, pédagogie et répression auprès des usagers. Est ainsi à mettre en avant un effort quotidien sur ce sujet, avant tout de par les moyens alloués au nettoyage de la ville (cantonniers en régie municipale, recours à des prestataires à hauteur de 2,3 M€), mais aussi au travers de la poursuite de l'utilisation du développement de l'application mobile «Vitry ma rue», la lutte contre les dépôts sauvages et la présence continue de la Brigade Propreté sur l'espace public.

L'interaction avec l'EPT, en charge de la gestion des déchets, et notamment des dépôts sauvages, est quotidienne ; une part conséquente du budget déchets de l'EPT est consacrée à la gestion des dépôts sauvages et à la fourniture de services permettant aux vitriots de mieux gérer leurs déchets ; ainsi, 2026 voit le maintien du service de déchèterie mobile et le début des travaux de la déchèterie fixe et de la ressourcerie.

Le patrimoine d'espaces publics à gérer compte 150 kilomètres de voirie complétés de nombreux espaces publics d'accompagnement tels les places publiques et les mails piétonniers.

L'action en matière de propreté est répartie entre la Ville de Vitry-sur-Seine et le Territoire Grand Orly Seine Bièvre. Le budget de la Ville mobilise des prestations de nettoyage du domaine public avec des moyens humains et techniques dédiés, avec plus de 40 postes de cantonniers en régie municipale qui œuvrent au quotidien. En complément de la régie municipale, la Ville a recours à des prestataires privés, afin d'assurer collectivement le balayage manuel et mécanique des voiries, le vidage des corbeilles de rue et le lavage des voies. Concernant le nettoyage des espaces publics lors des séances des marchés du 8 mai 45 et du centre, c'est le délégataire de gestion des marchés aux comestibles qui assure le nettoyage du marché et de ses abords, les commerçants ayant l'obligation de nettoyer leur emplacement. Des actions ont été mises en œuvre afin de réduire la production de déchets par les commerçants tout en assurant un meilleur tri par le délégataire. La nouvelle délégation de service public de gestion des marchés intègre des obligations fortes en termes de propreté et d'optimisation de la gestion des séances des marchés du centre et du 8 mai 1945. La Ville poursuit ses efforts d'amélioration auprès du délégataire pour réduire plus encore les nuisances perçues lors des séances de marchés aux comestibles.

Dans le cadre de son plan Propreté, la Ville assure également l'entretien des espaces verts sur l'espace public et les pieds d'arbres, travaille en relation avec les bailleurs, mène des actions de sensibilisation au pied des immeubles et des initiatives de nettoyage citoyen, participe à la journée du World Clean Up Day, réalise des opérations de nettoyage ciblées (lutte contre la mécanique sauvage, enlèvement de véhicules, nettoyage approfondi des chaussées), poursuit la sensibilisation de la population scolaire et les actions de communication et de prévention auprès du grand public.

La Police municipale est mobilisée pour accompagner les actions de propreté en réalisant des interventions sur les dépôts sauvages, des verbalisations et des enlèvements en fourrière des véhicules abandonnés.

Le projet du budget 2026 intègre le maintien d'un haut niveau d'actions visant la propreté du domaine public.

Le budget territorial est quant à lui dédié à la gestion de la collecte des déchets et des dépôts sauvages, leur traitement, avec les moyens humains et techniques qui s'y rattachent tant en régie qu'au travers de prestations externalisées.

La Ville de Vitry-sur-Seine dispose d'un parc de plus de 200 véhicules. En 2026 il est prévu de poursuivre le renouvellement du parc de véhicules et d'engins afin de répondre aux besoins de fonctionnement des services publics en remplaçant les engins les plus vieillissants, au travers de l'achat de véhicules dits propres, électriques ou hybrides, en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre, tout en prônant la mutualisation des usages.

3. Une politique de la ville à défendre

Assurer une vie sereine aux Vitriot.e.s se construit à Vitry par une nécessaire mobilisation de nombreux acteurs. Ainsi les dispositifs de la politique de la ville sont suivis de près, en lien avec l'Etablissement public territorial (E.P.T. Grand Orly Seine Bièvre) et les services de l'Etat (déléguée du préfet), afin d'assurer une répartition équilibrée des subventions aux associations des quartiers prioritaires. L'aide au développement des actions de ces associations est indispensable au bien vivre-ensemble, afin de construire des projets porteurs de sens pour les Vitriot.e.s inscrits dans ces dynamiques.

En 2025, 120 projets ont été financés par les crédits spécifiques de la Politique de la ville de l'Etat (Actions classiques, Quartiers d'été, Ville Vie Vacances) pour un montant global de 468 000 € au bénéfice de 14 actions portées par les Services de la Ville (soutenues à hauteur de 85 000 €), et de 106 actions portées par des associations (soutenues à hauteur de 383 000 €). L'EPT GOSB a fusionné deux dispositifs (Fonds de soutien à l'initiative locale FSIL et le Label Actions Innovante (LAI) et a financé 18 actions portées par des associations à hauteur de 37 000 €.

Selon les premières informations de la part des services de l'Etat, la programmation 2026 relative aux crédits spécifiques de la Politique de la ville de l'Etat (BOP 147) resterait proche de celle de 2025, soit une légère baisse en valeur constante. Si l'«année blanche» est adoptée (gel des dépenses à leur niveau de 2025) ou si les coupes budgétaires s'intensifient, les crédits réels de la politique de la ville (tous dispositifs confondus) pourraient être gelés voire légèrement réduits.

Le contrat de ville « **Engagements Quartiers 2030** » à l'échelle du Territoire du Grand Orly Seine Bièvre a été signé le 2 décembre 2024 ainsi que son annexe la convention pour l'utilisation de l'abattement de la taxe sur les propriétés bâties (TFPB).

Dans le domaine de la linguistique, le secteur associatif joue un rôle fondamental, moteur et d'utilité sociale incontestable. Les associations de proximité sont des partenaires incontournables pour l'égalité des chances. Aussi, à la suite de l'analyse des besoins du territoire Vitriot, la Ville a élaboré un guide linguistique qui recense l'offre linguistique de la Ville à destination des adultes allophones et des

acteurs locaux. Ce guide a été largement diffusé en septembre 2025 à l'occasion du traditionnel Forum de rentrée des associations et des services à la population. Il est prévu de traduire ce guide en plusieurs langues étrangères (Mandarin, anglais, arabe littéraire).

En 2026, une Régie de quartier sera préfigurée à Vitry-sur-Seine pour :

- Permettre aux Vitriote.s et notamment aux jeunes et aux femmes d'accéder à l'emploi à travers les ressources du territoire communal (Projet de renouvellement urbain « Cœur de ville », ZAC, Chantiers du Grand Paris Express, etc.) ;
- Développer une offre d'insertion par l'activité économique en lien avec les entreprises locales ;
- Fédérer les habitant.es des quartiers autour d'un projet commun et qui leur bénéficie directement ;
- Créer du lien social sur l'ensemble de la Ville ;
- Développer des chantiers d'insertion et des chantiers pédagogiques ;
- Promouvoir des partenariats avec des acteurs reconnus dans le domaine de l'insertion, l'inclusion, l'ESS.

La Ville accompagne la création de cette structure en phase de préfiguration par la création d'un poste en contrat de projet d'un an, qui aura comme mission principale de définir et d'établir les fondations de l'Association de la Régie de quartier de la Ville de Vitry-sur-Seine, en mobilisant le réseau des acteurs locaux et les ressources municipales, dans une dynamique partenariale. Dans un second temps, un poste de direction sera créé au sein de la Régie de quartier pour en assurer le développement.

Les centres sociaux sont également un point de repère d'accompagnement social et de coordination pour nos publics fragilisés et/ou précaires, la Ville réitère son engagement par des subventions, le prêt de locaux, des aides indirectes malgré la baisse persistante des dotations publiques des autres partenaires financiers.

4. Agir pour la tranquillité publique

A côté de cet accompagnement social et associatif fort, la politique pour la tranquillité des Vitriote.s passe par des effectifs de police municipale mobilisés sur des actions de prévention, de médiation et de sécurisation. La mobilisation des acteurs autour du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) doit se poursuivre notamment à travers l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violence, des actions menées avec les bailleurs et des relations renforcées avec le commissariat de Vitry. L'action du C.L.S.P.D. qui se propose de conforter le lien entre la population vitriote et les forces de l'ordre et en posant les difficultés constatées, sera relayée et des rencontres entre les acteurs locaux concernés poursuivies.

En 2026, de nouveau, des profils de poste seront élaborés dans l'objectif d'accueillir des personnes condamnées à des mesures de travail d'intérêt général afin de travailler à la réinsertion.

Au-delà, de nombreuses actions quotidiennes tendent à améliorer et conforter la vie des Vitriots. Il s'agit ainsi des interventions autour des groupes scolaires (contrôle de vitesse, actions de prévention), dans la ville contre les nuisances sonores et incivilités, des interventions d'ilotage, de contrôle des marchés aux comestibles.

Le stationnement est au cœur des réflexions de l'usage des espaces publics, de la place de la voiture au regard des autres besoins à sauvegarder dans une logique d'apaisement des usages : les axes de réflexion et d'actions se retrouvent sur des thématiques multiples telles que la place faite aux piétons et aux cycles, la présence de la nature sur domaine public, l'accompagnement des besoins des commerces notamment en terrasses et espaces dédiés de livraisons.

La gestion des squats est un axe de la politique de tranquillité. En parallèle, des interventions sont effectuées continuellement sur le terrain afin de lutter contre la mécanique sauvage qui se développe sur le domaine public.

A la suite d'une expérimentation de médiation de proximité dans certains quartiers en 2025, Les priorités municipales pour 2026 sont :

- Engager l'actualisation du diagnostic local de sécurité et la réactualisation de la stratégie territoriale de sécurité ;
- Poursuivre le déploiement de la vidéo verbalisation sur les voiries retenues dans le cadre de la concertation menée en 2024
- Lancer l'expérimentation d'un service de médiateurs de proximité

À la suite des rencontres avec les Vitriot.es menées dans le cadre du bilan de mi-mandat, des échanges autour du nouveau contrat de ville remontent des demandes répétées des habitant.es sur les aspects suivants :

- L'accompagnement des personnes en difficulté (sociale, mentale...) et l'accompagnement des jeunes en particulier ;
- La prise en compte et en charge de la sécurité et la tranquillité des habitant.es le soir après la fermeture des services municipaux

Il est apparu au cours des discussions que l'une des problématiques était une conséquence de l'autre, autrement dit que c'est bien en apportant une réponse adaptée aux difficultés sociales des personnes que les conduites troublant l'ordre public diminueraient. Pour les autres, les infractions sont à relever et à traiter par les services compétents (Police municipale, Police nationale). L'orientation municipale poursuivie est celle d'un travail de confiance avec la population pour qu'un dialogue entre les différents groupes du quartier (jeunes, parents, commerçants) et entre habitant.es et institutions ait lieu.

Au printemps 2025 une démarche de médiation de proximité a été mise en œuvre en pieds d'immeuble de certains quartiers, en soirée, hors des institutions permettant de provoquer des rencontres, rapprocher des personnes qui ne se connaissent pas et qui peuvent entretenir des préjugés. Ces horaires décalés de ces actions ont favorisé un autre type de rencontres, avec des publics éloignés des lieux plus « classiques » dans les quartiers. Enfin, ces rapprochements désamorcent certaines tensions et contribuent à développer des temps conviviaux autour des richesses existantes. En cela, ils réinterrogent les pratiques professionnelles et investissent pleinement le sens de « l'aller vers », par des phases d'écoute d'« adultes bienveillants » et la remontée des idées et propositions aux services municipaux.

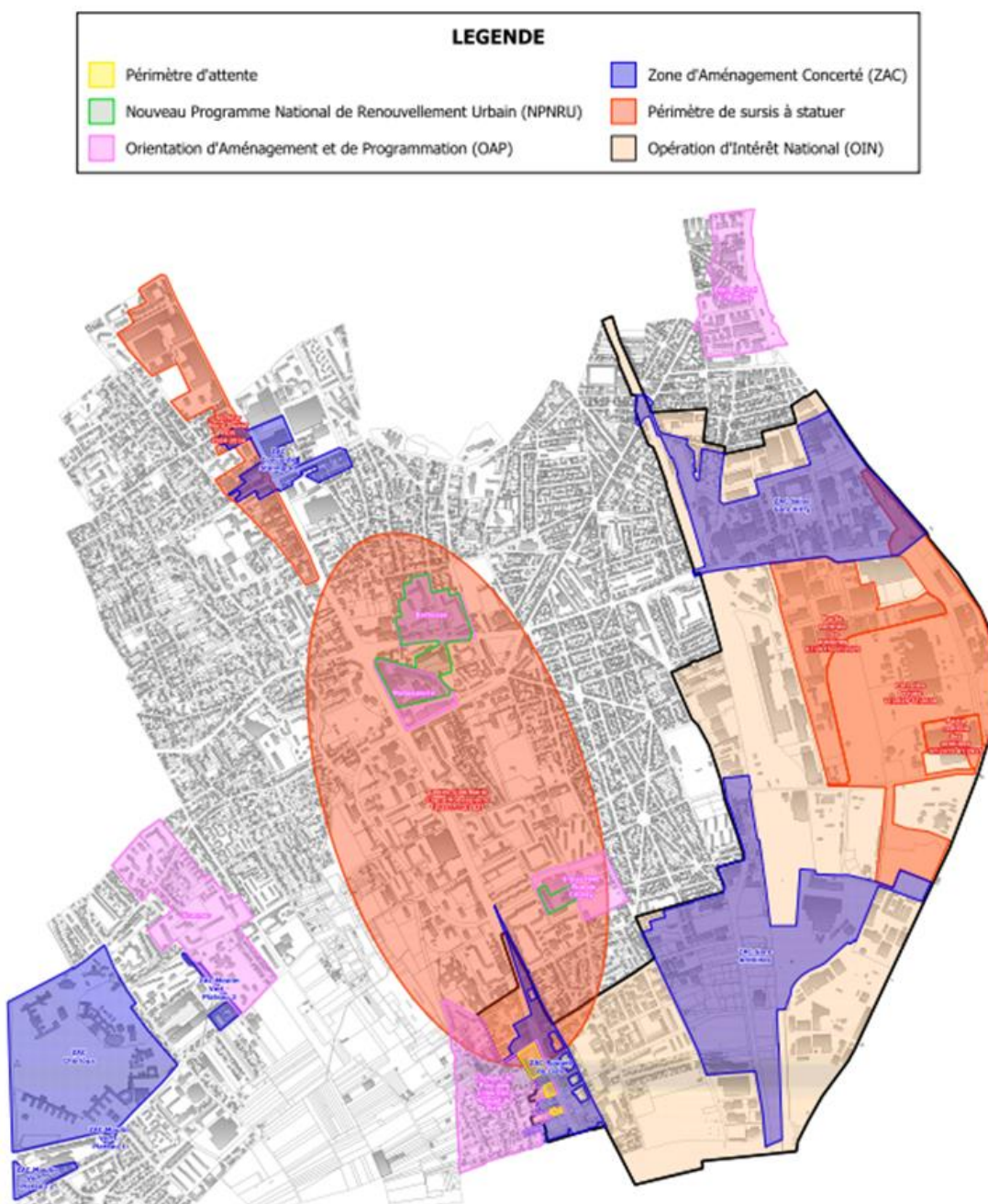
Quatre soirées de médiation ont été réalisées sur les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) du Centre-Ville et de la Commune de Paris / 8 mai 1945 ont été retenus pour mener cette expérimentation.

Différents partenaires institutionnels ou associatifs sollicités ont participé à ces actions de médiation : La Mission Locale Ivry-Vitry ; le Centre socioculturel Les portes du midi, les services de la Ville, la Direction de la Jeunesse, le Point Accueil Ecoute Jeune et le Service de la vie associative, les directeurs de Centres de quartier, la mission Politique de la ville.

L'objectif de ces soirées de médiation consiste à renouer le dialogue entre les différents groupes sociaux du quartier, ainsi qu'entre les jeunes et les institutions.

5. Construire la ville de demain

Une ville aux multiples projets d'aménagement



Carte des projets, périmètres d'études : ZAC, OIN, OAP, NPNRU

La Ville affirme un positionnement volontariste et dynamique en matière d'aménagement, traduisant une forte activité à la fois stratégique et opérationnelle, au travers de nombreux projets, études et secteurs d'Orientations d'Aménagement et de Programmation inscrites au PLUi :

- 5 ZAC actives :

- ZAC Seine Gare Vitry en OIN (EPA ORSA)
- ZAC Gare Ardoines en OIN (EPA ORSA)
- ZAC Rouget de l'Isle (SADEV 94) au Sud
- ZAC Chérioux (SADEV 94) à l'Ouest
- ZAC RN 7 en cours de finalisation à l'Ouest – hors plan (Grand Paris Aménagement)
-
- 1 NPRU sur les secteurs Robespierre/Barbusse/Defrêne/Ampère
-
- 6 Orientations d'Aménagement et de Programmation au PLU : Blanqui en limite avec Ivry, Barbusse et Robespierre en NPRU, Franges du Parc des Lilas/Rouget de l'Isle, Kommer, 8 mai 1945
-
- 4 périmètres de sursis à statuer : Centre-Ville/Mario Capra élargi, Partie Centrale des Ardoines, Parc des Berges de Seine, RD5 Nord

Les développements urbains en OIN

Les discussions engagées avec l'Etat et l'EPA-ORSA ont permis de contractualiser de nouveaux engagements, validés en Conseil municipal de juin 2021, et ainsi de relancer la mise en œuvre de l'Opération d'Intérêt National des Ardoines. La Ville s'est ainsi assurée de lisser et plafonner ses efforts d'investissement à 4,74 M€ HT annuels pour les 3 prochains mandats, pour préserver ses capacités à engager la grande opération de rénovation urbaine Cœur de Ville, et entretenir le reste des équipements de la Ville.

L'année 2025 a vu la livraison de 540 nouveaux logements sur la ZAC des Ardoines, dont 220 logements sociaux, pour près de 1400 nouveaux habitants dans la ZAC des Ardoines, représentant en cumulé près de 2000 nouveaux habitants dans ce quartier. Les enfants sont accueillis depuis la rentrée de septembre 2025 dans le nouveau groupe scolaire Joséphine Baker et son centre de loisirs intégré.

Il est proposé au BP 2026 que la Ville procède, sur la ZAC des Ardoines, à l'acquisition d'un local en rez-de-chaussée d'un immeuble neuf construit par l'OPHLM Valdevy, permettant l'ouverture d'une salle municipale à destination des habitants de ce nouveau quartier et des quartiers environnants, à horizon 2027.

La livraison de l'hôtel d'activités Sogaris a également permis d'animer la ZAC avec, à terme, près de 400 emplois ; Le site de maintenance des infrastructures de la RATP, le SMI, génèrera 230 emplois attendus d'ici l'ouverture de la ligne, au premier semestre 2027.

La Ville de Vitry entend défendre son territoire et ses habitants. Le départ du dépôt pétrolier est acté, ouvrant des perspectives pour un avenir plus serein sur le site des Ardoines. Le défi que constituent les constructions en zone inondable et la pollution des sols impliquent un engagement de haut niveau de la part de l'État qui est garant du respect de ces normes.

Malgré ces engagements, l'absence de révision des contributions de l'Etat pour sa participation au financement des équipements publics de l'OIN, ne permettent pas à la Ville d'envisager dans le calendrier initial le démarrage des travaux du groupe scolaire destiné à l'accueil des enfants issus des programmes immobiliers de la ZAC Seine Gare. Cette situation est dépendante du développement

économique générateur de fiscalité indispensable pour assurer le fonctionnement des équipements publics.

Une étude urbaine a été lancée en 2025 conjointement par l'EPT, l'Etat, l'EPA-ORSA et la Ville pour planifier le devenir du site EDF après le démantèlement de la centrale à charbon et à la restructuration des activités de production d'énergie. Elle devra aboutir en 2026 à un accord entre les parties concernant une portion de l'emprise foncière de quelque 7hectares sur laquelle il est souhaité du développement économique créateur d'emplois, mais également la création d'un lieu de mémoire, notamment ouvrière.

Les autres ZAC

Sur la ZAC Rouget de l'Isle, l'année 2025 a été marquée par l'ouverture d'un EHPAD de 80 chambres. Le travail avec des professionnels de santé se poursuivra pour accompagner leur installation, de même que l'ouverture de surfaces artisanales et commerciales dans ce secteur. Le 1% culturel sera concrétisé par la réalisation d'une œuvre d'art sur le domaine public et devrait voir le jour fin d'année. L'année 2026 verra la finalisation des travaux d'espaces publics par la SADEV.

Sur la ZAC Chérioux, l'aménageur SADEV poursuit ses efforts de commercialisation sur les lots économiques.

Sur la ZAC RN 7 – Plateau Moulin Vert, le dernier PC a été délivré cette année pour un programme économique.

La ville en renouvellement urbain (NPRU)

Le projet de renouvellement urbain Cœur de ville représente également une véritable occasion d'améliorer les conditions de vie de milliers d'habitants. La convention NPRU « Cœur de Ville » a été signée en juin 2024 par l'ensemble des partenaires, pour un projet d'investissement majeur de 230 M€. L'A.N.R.U. mobilisera un soutien de près de 30% avec une enveloppe de 70,25 M€, et la Ville un investissement total de 33 M€, en plus des engagements des bailleurs sociaux, du Département, de la Région. La Municipalité a défendu un projet d'ampleur, avec des financements exceptionnels permettant la préservation et la réhabilitation lourde de la tour Robespierre, la démolition de 490 logements sociaux et la reconstruction de 588 nouveaux logements sociaux, dont 143 sur le Cœur de Ville, le développement de 12.800 m² d'immobilier à vocation économique et 2.900 m² de commerces.

En 2025, la concertation avec les habitants et acteurs concernés par le projet s'est poursuivie avec une nouvelle étape, celle de la concertation préalable à la création d'une Zone D'aménagement Concertée (ZAC) afin de continuer à alimenter la définition du projet de renouvellement urbain et dont le bilan sera tiré en fin d'année 2025.

Concernant le relogement, 394 ménages ont déjà été relogés sur un total de 545, soit 72% des objectifs initiaux atteints ; les efforts seront poursuivis en 2026 pour accompagner les 151 ménages restants. Pour ce faire, la Ville accompagne les bailleurs dans la construction de logements sociaux neufs, dont 249 logements locatifs sociaux ont déjà été livrés à fin 2025, par Semise, Valdevy et Valophis en centre-ville et sur le secteur des Ardoines.

Cette année 2025 a également été consacrée à la finalisation de l'étude de programmation de l'extension de l'école Jean Moulin et des espaces publics, la réalisation de l'étude faune flore et la finalisation du traité de concession avec l'aménageur.

En 2026, le projet NPRU entrera dans une nouvelle phase avec le démarrage de la mission de l'aménageur, qui sera la SPL Grand Orly Seine Bièvre. Cet aménageur effectuera notamment la sélection des maîtres d'œuvres chargés de concevoir plus précisément les espaces publics et les futurs équipements publics (notamment les city stades, le cinéma). Il entamera également le dossier de ZAC ainsi que les démarches d'acquisitions foncières.

La Ville poursuivra la concertation sur le projet d'agrandissement du groupe scolaire Jean Moulin et de création d'un city stade, en vue du dépôt d'un permis de construire dans l'année.

La ville existante

En parallèle des grands projets structurants, la Ville soutient la dynamique de construction dans le tissu urbain diffus. Ces projets émanent souvent de particuliers, ou promoteurs locaux, dont les opérations participent de l'embellissement de la ville et de l'amélioration du tissu ancien. Les services municipaux les accompagnent quotidiennement dans leurs démarches administratives, garantissant l'application du PLU et la qualité architecturale et urbaine des interventions sur le bâti existant.

Ces projets diffus, bien que de taille plus modeste, contribuent également à la vitalité urbaine, à la densification douce de la ville et à la valorisation du patrimoine résidentiel vitriote.

Les outils de planification et d'encadrement des opérations

Le PLUi

L'année 2025 a été marquée par l'enquête publique du PLUi qui s'est déroulée au printemps, lors de laquelle les Vitriots étaient invités à apporter leurs remarques sur ce nouveau document de planification urbaine intercommunal. Ce document a été approuvé le 25 novembre 2025 par le conseil territorial de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. L'entrée en vigueur du nouveau PLUi est prévue pour le premier trimestre 2026.

La commune a financé ce travail via le FCCT, et activement contribué à l'élaboration de ce document qui fixera tant le maintien de certaines règles d'urbanisme propres à Vitry que l'adoption de nouvelles règles, comme par exemple en matière de gestion des eaux pluviales, plus respectueuses du cycle naturel de l'eau (infiltration à la parcelle), ou en matière de renforcement des espaces verts.

Les études urbaines

En complément du nouveau PLUi dont l'entrée en vigueur est annoncée par l'EPT pour début 2026, la Ville mènera des études urbaines pour planifier le renouvellement de secteurs à enjeux, ou encadrer

la mutation de fonciers privés, par la définition d'objectifs de qualité urbaine, architecturale et environnementale. Ainsi, fin 2025, la ville a engagé avec l'EPT deux études urbaines sur des secteurs stratégiques : la RD5 Nord en entrée de Ville, et le quartier Blanqui/Port à l'Anglais. Ces études permettront d'aboutir en 2026 à des scénarios d'évolution de ces tissus urbains et à une feuille de route pour faire évoluer les documents de planification.

La charte de construction et la charte logement social

Afin de permettre au plus grand nombre de Vitriots de bénéficier d'un logement de qualité et financièrement abordable dans les opérations de constructions neuves, la Ville a poursuivi en 2025 la révision de sa charte de construction et de sa charte logement social dont l'élaboration a été engagée en 2024. Ces chartes sont co-construites avec les professionnels de la construction (architectes) et de l'immobilier, lesquels devront s'engager à la respecter pour tout projet de construction neuve supérieur à 10 logements. L'entrée en vigueur de ces nouvelles chartes est prévue pour l'année 2026.

Ainsi, ces différents instruments tels que le PLUi et les deux chartes, de portées différentes, traduisent la volonté de la Ville de garantir une urbanisation durable et équilibrée, conciliant densité, qualité architecturale et respect du cadre de vie.

En matière d'autorisations d'urbanisme, cette année les services municipaux auront instruit au 5 novembre 2025 :

- 113 permis de construire, portant sur la création de 49 logements en OIN et 62 logements dans la ville existante
- 282 déclarations préalables de travaux,
- plus de 600 certificats d'urbanisme

Les services municipaux accueillent en mairie tant les professionnels de l'immobilier (promoteurs) pour pré-instruire et négocier les permis de construire les plus importants, que les particuliers, notamment dans le cadre des permanences tenues avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Val de Marne qui offrent des conseils gratuits aux pétitionnaires en matière de qualité architecturale et d'insertion paysagère, et d'appropriation des règles du PLU. Ce sont ainsi plus de 500 personnes qui ont été accueillies en mairie en 2025, notamment dans le cadre des 42 permanences qui ont été tenues avec le CAUE cette année. Plus de 95% des demandes de conseils en permanence portent sur des projets en zone pavillonnaire.

En 2026, la Ville de Vitry poursuivra son investissement en faveur de **l'accès au logement** des Vitriots qui s'incarne notamment par :

- Le soutien au développement du parc de logements sociaux neufs.
 - En 2025, la Ville a poursuivi son action en faveur de la création de logements locatifs sociaux et de logements en accession sociale à la propriété, avec la signature d'une promesse de vente à la SEMISE de plusieurs terrains situés avenue Jean Jaurès pour

une montant de 1,6 M€, qui permettront la création de 21 logements locatifs sociaux et 29 logements en accession à la propriété abordable (PSLA). Le Permis de Construire de ce programme a été accordé le 4 novembre 2025. La vente définitive des terrains communaux à la Semise est prévue au 1^{er} semestre 2026.

- Au travers du nouveau règlement des aides financières municipales pour le développement du logement locatif social sur la commune, la Ville apporte des aides financières à la fois sur la construction neuve et l'acquisition-amélioration en vue d'un conventionnement en logement social. Ainsi en 2026, sont prévues des subventions pour les *sSurcharges foncières au bénéfice de VALDEVY 115 logements sur la ZAC Seine Gare*, *Valophis 78 logements sur la ZAC Seine Gare*, *SEMISE 50 logements sur Jaurès*, et *VALDEVY 33 logements sur Barbusse (NPNRU) sur* ;

Elle continue d'accompagner les actions d'amélioration de l'habitat social et de gestion urbaine de proximité au titre de l'Aide Municipale à l'Amélioration du Cadre de Vie (*A.M.A.C. mise en place et poursuivie depuis 2000*) et d'Intervention de Proximité (*A.M.I.P. mise en place et poursuivie sans discontinuité depuis 2010*)

En 2025, la gestion du patrimoine privé de logements de la ville a fait l'objet d'une consultation afin de désigner le nouveau prestataire en charge de la gestion de ce patrimoine et de la réalisation d'un diagnostic général de l'ensemble du patrimoine privé en vue d'établir un programme pluriannuel d'entretien. Enfin, comme annoncé lors du 1er Forum logement, la municipalité a poursuivi son action en direction du logement privé et de ses locataires en mettant en place le Permis de louer au 1^{er} octobre 2025. Il s'agit d'un outil supplémentaire pour protéger et soutenir les locataires du secteur privé à accéder à un logement digne, et en inciter à l'amélioration de l'habitat privé.

6. Faire évoluer les mobilités

- 1- Les nouveaux espaces publics, entretenus par la Ville, sont conçus dans le cadre d'une politique d'apaisement de la circulation et du développement des déplacements doux, tout en intégrant des solutions visant à répondre aux thématiques de développement de la biodiversité et de résorption des îlots de chaleur urbaine. Pour exemple, le projet de création du mail Berthie Albrecht au droit du collège Audin intègre l'ensemble de ces thématiques afin de répondre aux besoins de déplacements et d'amélioration du cadre de vie des Vitriot.e.s, la poursuite de ces investissements étant planifiée pour 2026.

Le Plan vélo, élaboré depuis 2021, première pierre d'une politique cohérente et concertée pour le développement de ce mode de déplacement, est déployée en concertation notamment avec la population et les associations mobilisées dans une logique intégrant l'ensemble de l'environnement cyclable, tels que les pistes, le stationnement, la réparation des cycles, la prise en compte des aménagements déjà existants, les stations Vélib, la sensibilisation du grand public. Ce schéma cyclable verra son déploiement se poursuivre en 2026 avec la poursuite du financement de la seconde phase du plan triennal validé et subventionné par la Région Ile de France.

Afin d'assurer des déplacements plus aisés, la Ville intervient dans l'amélioration de la fluidité et des performances des transports en commun auprès des gestionnaires des transports publics.

La Ville participe par ailleurs directement à l'aménagement et l'entretien des voies communales et des espaces publics, accompagne le développement des modes de déplacements « doux » tels que la marche ou le vélo. Une attention particulière est portée dans les projets développés au sein de l'OIN, afin de s'assurer de la prise en compte effective de ces sujets dans les aménagements réalisés par l'EPAORSA, tout en travaillant parallèlement sur l'interconnexion de ces espaces publics futurs avec le tissu existant

7. Le développement économique et commercial pour une ville vivante

Le développement économique et commercial constitue un levier essentiel du dynamisme de Vitry-sur-Seine et de la qualité de vie de ses habitants. La Ville s'attache à soutenir un commerce de proximité fort, diversifié et durable, garant d'une vie urbaine équilibrée, d'un tissu social solide et d'une économie locale résiliente.

L'action municipale s'inscrit dans une stratégie globale visant à renforcer les centralités commerciales existantes tout en accompagnant l'émergence de nouveaux pôles dans les quartiers en mutation, notamment ceux intégrés à l'Opération d'Intérêt National (OIN).

La politique de préemption commerciale, outil stratégique au service du commerce de proximité, se poursuivra en 2026 avec le lancement d'un nouvel appel à candidatures pour le local préempté, fin 2025, et la mise en œuvre de la procédure de rétrocession. Ce nouvel établissement contribuera à la redynamisation du centre-ville et à la diversification de l'offre locale à l'instar de la fromagerie, de l'épicerie bio et de l'installation de la cave à vin.

Parallèlement, la boutique éphémère continuera de jouer un rôle moteur pour l'artisanat et la création locale.

Afin d'améliorer la lisibilité de l'action municipale et de faciliter les démarches des commerçants, l'espace dédié au commerce sur le nouveau site internet de la Ville sera enrichi et simplifié *via* la refonte du site au sein du nouveau site internet de la Ville.

Sur le plan stratégique, la Ville a engagé en 2025 un diagnostic complet du tissu commercial de Vitry-sur-Seine, préalable à la mise à jour du Plan Action Commerce. Deux études de marchandisage sont également en cours sur les secteurs de la ZAC Rouget-de-Lisle et de la Gare Ardoines. Elles permettront, dès 2026, de définir les préconisations pour accompagner les porteurs de projets dans leur installation et renforcer l'attractivité économique de ces quartiers en plein essor.

Les marchés d'approvisionnement, véritables lieux de vie, d'échange et de lien social, demeurent un pilier du commerce local. La Ville souhaite en faire des espaces plus durables, plus propres et plus agréables. Après la rénovation de la Halle du 8 mai 1945, offrant un meilleur confort aux usagers et permettant d'accroître l'attractivité du site, une étude sera lancée pour la création d'un local dédié à la gestion des déchets des marchés, afin d'améliorer le tri, le recyclage et la propreté des espaces publics.

Enfin, forte du succès rencontré par les marchés de plein air, la Ville poursuivra sa réflexion sur leur déploiement futur dans les nouveaux quartiers de l'OIN, affirmant ainsi sa volonté d'un développement économique ancré dans la proximité, la durabilité et le vivre-ensemble.

8. Développer la nature en ville et agir pour l'environnement

Au travers **des espaces verts facteurs de biodiversité**, de vivre-ensemble et d'amélioration du cadre de vie des Vitriot.e.s, la Ville va poursuivre l'aménagement d'espaces verts publics dans les quartiers et ses investissements visant à dynamiser l'agriculture urbaine locale. Le budget consacré à la nature en ville sera très largement doté en 2026 malgré les contraintes qui pèsent sur les finances locales, pour répondre à une demande écologique et sociale forte des habitants.

La Ville gère près de 32 hectares d'espaces végétalisés, répartis entre les parcs, squares, les espaces publics, les berges de Seine et les réserves foncières, ainsi que plus de 6.500 arbres communaux. Le plan « 1000 arbres » s'est achevé en 2025, des enveloppes étant pour autant proposées en 2026 afin de poursuivre le déploiement d'arbres sur le territoire communal.

Les travaux de paysagement des cours d'école se poursuivront également dans une volonté toujours marquée de proposer aux enfants vitriots des espaces végétalisés et respectueux de leur environnement. Le renforcement de la végétalisation, la biodiversité et l'agriculture urbaine se traduira par des inscriptions budgétaires au Budget primitif (B.P.) 2026.

Il s'agira concrètement en 2026 de :

- Poursuivre le renouvellement du patrimoine arboré et proposer de nouvelles plantations d'arbres.
- Finaliser le financement du parc des Prairies du Fort, nouvel espace vert incluant des espaces de détente, de jeux, et intégrant des espaces pédagogiques spécifiques en lien avec l'agriculture urbaine et la biodiversité, avec les soutiens financiers de la Métropole du Grand Paris, la Région Île-de-France, le département du Val de Marne.
- Poursuivre les études de réaménagement de l'Aire des Granges prochainement libérée par la Société des Grands Projets à échéance de la livraison du Métro du Grand Paris.
- Deux sites sont envisagés en 2026 avec la seconde cour de l'école élémentaire A. Makarenko dans la suite des travaux 2025, complété par une végétalisation de la cour de l'école élémentaire P. Eluard.
- Poursuivre le développement des sites d'agriculture urbaine. Poursuivre la sensibilisation de tous les publics à la place de la nature en ville et la biodiversité, à travers la programmation d'événements tels que les rendez-vous des Mains Vertes et des interventions dans les écoles.

III.4 Vivre la solidarité au quotidien

1. La solidarité au cœur de nos actions

Au-delà des actions de solidarités portés par les services municipaux, en lien avec de nombreuses associations et partenaires, la ville propose des services propres dédiés aux solidarités.

Ainsi, le service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) intervient 7 jours sur 7 et propose, pour les personnes âgées et adultes en situation de handicap, des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile (38 526 heures), la livraison de repas à domicile (49 658 pour 160 bénéficiaires en moyenne), des soins à domicile (15 568 interventions pour 65 patients accompagnés).

Au travers du Centre Communal d'Action Sociale, nombreuses actions sont menées en direction des retraités chaque année. (Activités physiques adaptées, sophrologie, chorale, ateliers d'accès au numérique, mémoire, santé, d'arts plastiques, cours d'anglais, sorties mensuelles ou séjours, activités d'été ...).

11 692 paniers repas livrés par an aux retraités sur les 2 éditions ainsi que l'organisation d'un repas (Bodega Feria au printemps 2025) ;

En matière de solidarité, la Ville continuera à soutenir significativement l'établissement public communal du C.C.A.S., soulignant l'importance des services en direction des séniors, des plus démunis ainsi que le soutien aux personnes porteuses de handicap. Les moyens mis en œuvre en ce sens demeurent constants, s'adaptant au mieux aux évolutions des besoins des plus démunis.

L'ensemble des crédits consacrés à l'action sociale et aux solidarités s'élève à 10.9 M€. La municipalité réaffirme son engagement pour une vie digne, par le maintien fort de ses services municipaux et l'accompagnement aux associations de solidarité.

Le C.C.A.S accorde également des aides financières et secours d'urgence sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé, de secours en espèces, d'aide aux impayés d'énergie, de soutien budgétaire, l'aide à la prise en charge des dettes d'activités périscolaires, de crèches et du centre de santé. Ce sont ainsi 252 179 € d'aides qui auront été délivrées en 2025. L'action sociale se traduit également par des subventions allouées à des associations sollicitant le CCAS pour le répondre aux crises sanitaires, climatiques...

Vitry-sur-Seine dispose d'un Point Conseil Budget (PCB) labellisé, accueillant des usagers de tout le département. Il est doté également d'un secteur d'accès aux droits des migrants. Il s'agit d'un dispositif communal singulier et exceptionnel, plus que jamais nécessaire à l'heure actuelle.

Le C.C.A.S. gère également quatre résidences autonomie, d'une capacité de 208 logements. Les agents du C.C.A.S ont également la charge de l'animation des activités et des loisirs proposés aux résidents (sorties, repas de fête, animations, activités diverses). A ce titre, les résidences autonomie accueillent 10 jeunes dans le cadre d'un partenariat intergénérationnel en partenariat avec le réseau Cohabilis depuis le 1er septembre 2025.

Le centre social la Maison des Vitry'haut poursuit son développement. Des activités sont proposées toute l'année pour toutes les tranches d'âge. 427 adhérents étaient comptabilisés lors de la dernière saison ainsi que 35 bénévoles. Le centre social est également fortement implanté dans les quartiers du Plateau et du Moulin vert et très impliqué dans l'organisation des moments festifs organisés dans le quartier. La participation citoyenne y est très importante, ce qui permet de développer les projets selon les besoins des habitants, par l'intermédiaire notamment du conseil d'animation.

L'année 2025 a été marquée plus particulièrement au CCAS par :

- La mise en œuvre d'un nouveau logiciel métier pour l'ensemble des services du CCAS, suite à la sortie du SIIM
- La poursuite de l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité
- L'extension du nombre de places du SSIAD avec la création de nouveaux postes pour le bénéfice de plus de personnes âgées
- La démarche menée pour mettre en place le nouveau service autonomie à domicile (SAD) par le rapprochement des services de soins infirmiers et d'aide à domicile (SSIAD et SAAD)
- La démarche menée pour le renouvellement du projet social de la maison des Vitry'haut pour 2026-2029
- L'évaluation de la qualité des résidences autonomie (obligation réglementaire)
- Le lancement d'un audit de fonctionnement des résidences autonomie
- Pour 2026, la Municipalité se fixe comme priorités :
 - La mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité
 - La mise en œuvre du nouveau service autonomie à domicile (SAD)

2. Droit au logement pour toutes et tous

La Ville poursuit en 2026 la mobilisation pour le droit d'un logement digne et accessible pour tous. En matière de construction, la politique municipale de l'habitat se caractérise par le développement d'une offre de logements accessibles et adaptés aux besoins des Vitriote-s, avec près de 40% de logements sociaux, de logements en accession, de logements intermédiaires et de logements spécifiques notamment en direction des jeunes et des personnes âgées. En 2025, ce sont près de 540 nouveaux logements, dont 220 logements sociaux, pour près de 1400 nouveaux habitants dans la ZAC des Ardoines, représentant en cumulé près de 2000 nouveaux habitants et environ 90 logements dans le tissu existant sur le reste de la ville.

Au 1er janvier 2025, Vitry-sur-Seine comptabilise 15 619 logements locatifs sociaux sur son territoire, représentant près de 39 % des résidences principales. Depuis plus de 15 ans, la demande de logement social ne cesse de progresser sur le territoire avec plus de 8000 demandeurs de logements sociaux à ce jour. Or la Ville ne dispose que d'un contingent de 20% dans les nouveaux programmes de logements sociaux, en contrepartie des aides municipales et des garanties d'emprunt qu'elle accorde aux bailleurs. Par le biais des chartes Habitat (construction neuve et logement social), dont l'évolution est en cours, la Ville continue à porter auprès des promoteurs des exigences de qualité des logements neufs et de maintien de prix accessibles aux Vitriote-s désireux d'accéder à la propriété.

La réhabilitation du patrimoine de logements sociaux et privés représente l'autre priorité majeure de la municipalité, opérations menées dans le cadre du renouvellement urbain au titre du NPRU et dans le cadre du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés –

(P.O.P.A.C). 17 adresses ont été identifiées à Vitry Sur Seine dans le cadre de ce dispositif préventif, permettant d'accompagner les copropriétés en voie de fragilisation, afin de redresser leur situation et de leur donner des outils pour faciliter leur bon fonctionnement futur.

Au côté des bailleurs, la municipalité poursuit la concertation avec les habitants et la mise en œuvre de projets de renouvellement urbain (Agence nationale de Rénovation Urbaine) et de développement (Opération d'Intérêt national) destinés à permettre des trajectoires résidentielles et d'offrir aux habitants tous les équipements et services de proximité.

L'accompagnement des habitants et l'accès à un logement digne pour tous seront confortés par le maintien des dispositifs suivants, visant à faciliter l'accès ou le maintien dans un logement des publics spécifiques et des plus démunis :

- La Ville continue d'abonder le Fonds de Solidarité Habitat (F.S.H.), dispositif porté par le Conseil départemental du Val de marne, très largement insuffisant pour faire face aux difficultés croissantes des Vitriots le soutien financier de la Ville est donc indispensable pour compléter les aides du Département, qui se sont élevées à 101 187 €, pour 98 ménages vitriots, dont :
 - 45 763 € (45%) au titre d'un accès au logement de 83 ménages
 - 55 424 € (55%) au titre du maintien dans les lieux de 26 ménages
- Le partenariat avec l'ADIL et les permanences de conseils juridiques et d'information, ainsi que celle spécifique aux dossiers DALO.
Entre 2021 et 2024, ce sont environ 3500 vitriotes et vitriots qui ont eu accès à un conseil juridique auprès de l'ADIL, dont environ 650 lors des différentes permanences régulières. Les consultations concernent principalement les rapports locatifs, notamment les impayés, les réparations du logement et le mal logement. On note à partir de 2022 l'émergence de problématiques liées aux charge (17% en 2022 puis 31% en 2023), en raison de l'augmentation des coûts que le marché européen de l'énergie fait peser sur les ménages. Concernant le DALO, la Ville a mis en place 2 permanences par mois, une au sein du Point d'Accès aux Droits au relais Mairie Gare (28, avenue Paul-Vaillant Couturier) et une autre au sein de la Maison des Vitry-Haut (15, rue Lebrun), soit environ 550 consultations

En 2026, la Ville organisera la 5ème édition du forum du logement pour échanger sur les problématiques du logement avec les habitants et les partenaires.

Ces Rendez-vous annuels sont un véritable succès auprès des bailleurs et partenaires, et des habitants, pour la qualité des échanges. Le forum 2025 a été l'occasion d'informer les habitants plus spécifiquement sur la mise en œuvre du permis de louer à compter d'octobre 2025.

Dans le cadre de la rétrospective marquant les 100 ans de luttes, le forum logement a accueilli également une exposition temporaire retraçant les combats et la lutte de la municipalité pour le logement pour tous depuis 100 ans.

3. La santé un bien précieux

La ville s'est engagée depuis longtemps, comme les manifestations du centenaire de la Municipalité (1925-2025) l'ont montré, à développer la santé pour tous. En effet la santé ne doit pas être considérée comme une marchandise et l'accès aux soins doit être ouvert de façon égale à tous les habitants. La ville engage des crédits significatifs retracés dans le budget

pour 2026 sur deux services à gestion communale et une action de prévention générale en partenariat avec l'Etat.

La ville de Vitry-sur-Seine contribue aux soins sur le territoire communal grâce au Centre municipal de Santé (C.M.S.) qui met à disposition de la population les services de professionnels du soin sans dépassement d'honoraires.

Le Centre Médico-psychopédagogique (C.M.P.P.), dédié à la santé mentale des jeunes, mobilise une équipe pluridisciplinaire de près de 30 personnes. La Ville développe une politique active de prévention pilotée par le Service Promotion de la Santé (S.P.S.). Ce service de la Direction de la santé de la Ville développe des programmes de dépistage de cancer, de vaccinations, de lutte contre les addictions, de formation des professionnels de santé au repérage des victimes de violences et au développement des compétences psycho-sociales.

Cette action pour réduire les inégalités de santé est menée de façon partenariale avec tous les acteurs publics, privés, institutionnels ou associatifs du territoire communal. En 2026, ce partenariat sera renforcé dans trois domaines :

- le renouvellement du Contrat Local de santé (CLS) passé entre l'Etat et la Ville mobilise tous les acteurs sur des objectifs de renforcement de l'accès aux soins, de la réduction des inégalités de santé et de prévention des maladies évitables. A mi-parcours, en 2025 un bilan de sa mise en œuvre a été réalisé afin de définir les éventuelles adaptations à opérer dès 2026 et jusqu'à la fin du contrat.

- le Conseil Local de Santé Mentale (C.L.S.M.) réunit tous les acteurs des secteurs sanitaire et médicosocial au service des personnes souffrant de troubles psychiques, psychologiques ou cognitifs. Renouvelé dans sa composition en 2025, et animé par une nouvelle coordinatrice, le Conseil définira des actions prioritaires à conduire pour les années à venir.

- la Communauté professionnelle de territoire santé (CPTS). Elle est co-présidée par la Ville qui en assure également le secrétariat adjoint. Initiée par des professionnels de santé libéraux du territoire, financée par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la CPTS agit pour coordonner les interventions des professionnels de santé au service de la population. A son actif en 2025, la mise en place d'un service de soins non programmé (le CAMI) qui assure la continuité des soins dans la journée en cas d'indisponibilité du médecin traitant, la participation à de nombreuses actions de prévention à destination des jeunes (lutte contre l'obésité, les addictions), le soutien à l'installation de nouveaux praticiens. Ces actions seront développées en 2026.

Soucieuse d'une approche globale de la santé, la Ville continuera à prendre en compte les facteurs de bien-être et de santé des habitants dans tous les projets développés sur le territoire.

IV. Budgets Annexes

IV.1 CMPP

Depuis sa fondation en 1971, Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique municipal CMPP « L'Imagerie » de Vitry sur Seine, accueille les personnes qui s'y présentent spontanément ou y sont adressées par ses partenaires de l'Education Nationale, des Services Sociaux, et par tout autres professionnels du champ du social et/ou de la santé. Son offre de soin s'adresse aux enfants et adolescents de 0 à 20 ans, ainsi qu'à leurs parents. Ses missions se déclinent, sous autorité médicale, en psychothérapies, rééducations et suivis psychopédagogiques.

Le CMPP est un établissement médico-social sous la tutelle financière de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Depuis janvier 2025, le service a changé de mode de financement, passant d'une tarification dite à la consultation, à une dotation globale forfaitaire annuelle de fonctionnement (CPOM). Si cette modalité de gestion entraîne des contraintes, elle offre la possibilité d'adapter au mieux les ressources du service aux besoins de la population en permettant une plus grande souplesse dans la gestion des ressources.

Au regard des besoins exprimés, il apparaît d'une part, qu'il s'agisse de la patientèle, ou des indications recueillies dans la liste d'attente, que 31% des enfants et des adolescents sont concernés par des troubles d'apprentissage au sein de la structure scolaire. Et d'autre part que le CMPP doivent répondre à une forte augmentation de la demande d'assistance sociale liée à la dégradation des conditions sociales des vitriots et à l'augmentation des besoins d'accompagnement vers des structures de soins adaptées.

45% des enfants suivis au CMPP souffrent de pathologie handicapante. Pour ces enfants, une large part des actions consiste en une recherche d'institutions dédiées (hôpital de jour institutions, instituts médico-professionnel ou médico éducatif). Au total, l'établissement a assuré sur l'année 2025 pour 51 enfants, la constitution, l'envoi et le suivi de 599 dossiers. Le nombre d'enfants ayant besoin de structures institutionnelles (HDJ ou IME) au total est proche de 180, parmi la file active totale. Il est nécessaire développer la capacité d'accueil et d'accompagnement du CMPP.

Un diagnostic partagé a été réalisé en 2024 avec l'ARS 94 dans l'objectif du passage en CPOM de l'établissement conformément à la réglementation.

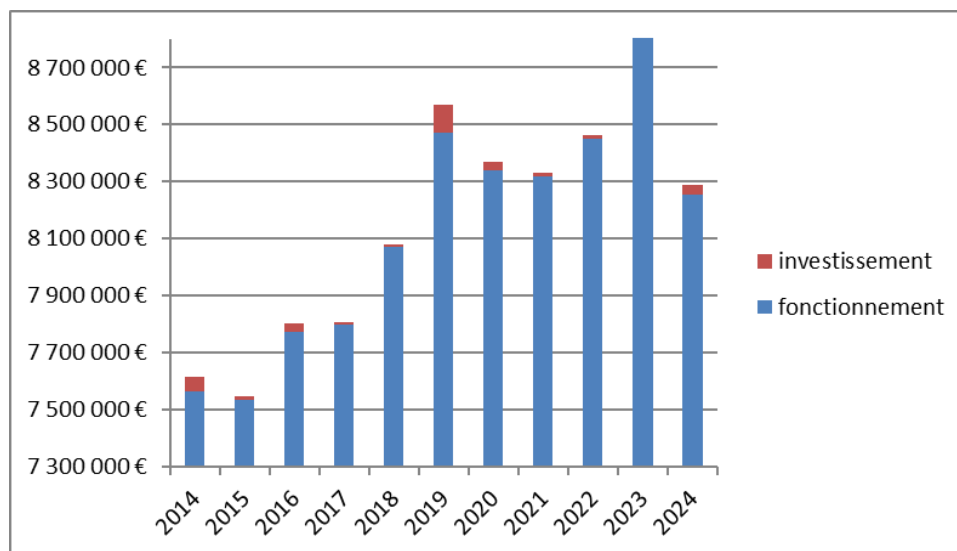
Le passage en CPOM permettra un retour à l'équilibre financier sur les exercices comptables grâce à une dotation globalisée garantie sur 5 ans (2024 –2029). Ce passage en dotation globalisée constitue un levier important pour le retour à l'équilibre financier du CMPP en quittant la logique de la tarification à l'acte.

Le montant de la base budgétaire au 1er janvier 2025 s'élève à 2 335 267 euros. Cette dotation globalisée permettra au CMPP de disposer par douzième de la totalité de sa dotation annuelle et non plus seulement selon l'activité réalisée, facturée et recouvrée.

Le passage en CPOM permettra en outre une reprise des résultats budgétaires déficitaires 2023 et 2024 par l'ARS, respectivement sur les exercices budgétaires 2025 et 2026.

IV.2 Restauration municipale

Ce budget vise à dissocier les recettes de ventes de repas assujetties à la TVA (cantine municipale) ou non (repas scolaires) du budget général.



L'essentiel des dépenses est constitué d'achats de repas au SIDORESTO, dont la ville est membre. Les recettes proviennent de la vente des repas aux usagers (principalement scolaires) et d'une participation de la ville, qui compense les effets de la politique sociale dus à l'application d'un quotient familial. L'ensemble des participations familiales représente environ 30 % du coût réel du service rendu.

La préparation budgétaire pour l'année 2026 se base sur les tarifs votés en juin 2025, malgré l'impact de la hausse des denrées alimentaires.

Dans le cadre de sa politique éducative et d'accompagnement de l'enfant, la Ville garantit aux élèves un service de restauration à forte exigence (*recours aux circuits courts et locaux, suppression du plastique, tri des déchets alimentaires, lutte contre le gaspillage, pas d'assemblage, grande attention portée à la qualité des produits à haute valeur environnementale, prise en considération des remarques des usagers*).

Près de 60% des enfants scolarisés restent déjeuner à la restauration dans les écoles primaires et de ce fait ce sont près de 6400 repas qui sont fabriqués chaque jour pour Vitry.

Les priorités de la Municipalité en 2026 visent à engager le remplacement des barquettes plastiques par des barquettes en inox dans trois nouvelles écoles, et tendre vers les objectifs fixés par la loi Egalim en augmentant toujours plus le pourcentage de bio dans les repas (3 éléments bio dont 1 pain BIO par repas) qui constitue une orientation structurante pour le Sidoresto en tendant vers le 50 % bio et de produits bénéficiant d'un signe officiel d'identification de la qualité produits AOP, AOC, Labellisés).

IV.3 CMS

Le Centre Municipal de Santé Pierre ROUQUES, CMS de Vitry-sur-Seine est un centre de soins polyvalent qui fournit des soins de premier et second recours, sans avance de frais. Il se distingue par sa taille, sa diversité d'activité, son offre de soins pluridisciplinaire et son plateau technique.

On peut retenir comme idée forte cette année, une augmentation globale continue de l'activité de soins depuis 2023. Le CMS a poursuivi avec succès son objectif de maintien des effectifs médicaux et dentaires avec l'accueil de nouveaux professionnels.

De nouvelles activités ont été déployées en 2024 et 2025, ainsi l'accueil d'un IPA Pathologies chroniques stabilisées, de la CPTS de Vitry et plus récemment dans le cadre de la permanence des soins non programmés, la CPTS a décidé l'ouverture depuis juillet 2025, d'un Centre d'Accès aux Soins Médicaux Immédiats (CAMI) dans les locaux du SAMI au CMS P. ROUQUES.

La modernisation du centre se poursuit après la rénovation des cabinets dentaires avec l'installation en 2024 et 2025 d'une nouvelle table de radiologie numérisée, télécommandée, facilitant le travail de la manipulatrice radio, du médecin radiologue, le confort des patients et la qualité des soins. Ces nouveaux appareils permettront à terme le passage au tout numérique et l'alimentation du dossier médical partagé.

Le centre a modernisé son système d'information avec un nouveau logiciel métier intégré, commun à l'ensemble des praticiens médicaux et para médicaux.

Une nouvelle organisation du centre est en cours de déploiement avec notamment le recrutement début 2026 de deux assistants médicaux et d'un coordinateur du pôle médical.

L'équipe infirmière poursuit le dispositif de lutte contre les infections à Papillomavirus Humain (HPV) : Des équipes vaccinales mobiles ont été constituées pour répondre à la demande de l'ARS d'Aller-Vers les huit collèges de Vitry sur Seine avec pour objectif la vaccination gratuite contre les HPV des élèves de 6ème et 5ème scolarisés dans les collèges de la ville.

CPTS : Participation active du CMS à la création de la CPTS Vitry-sur-Seine, poursuite de réunions avec les professionnels libéraux de la ville, rédaction d'un projet annuel tenant compte du Diagnostic Territorial de Santé, et la signature d'une convention avec la CPAM et l'ARS.

Le CMS a accueilli environ 16 000 patients soit au quotidien 180 patients sur les différents pôles de santé. Environ 30% des patients de la file active sont des nouveaux patients. Le nombre de nouveaux patients en médecine et en dentaire, tous confondus, est stable par rapport aux années précédentes. Nous pouvons observer en revanche que la distribution entre le médical et le dentaire laisse apparaître une nette progression de ce dernier au détriment du médical.

La patientèle vitriote est la plus représentée avec 75% des usagers du CMS. A noter toutefois que 93% de la patientèle provient toujours très majoritairement du département du Val de Marne.

5 600 patients relèvent du dispositif CSS ou AME, soit 35% de la patientèle du Centre. Une part qui demeure stable dans le temps. La patientèle accueillie au CMS est principalement féminine (60%). Ce constat corrobore les statistiques observées au niveau national.

La prise de RDV au CMS est gérée par les agendas "Doctolib". Les RDV peuvent se prendre par internet, par téléphone ou sur place, avec rappel du praticien, de la date et heure du rdv par sms.

Compte tenu des difficultés actuelles d'accès aux soins, l'amélioration de l'absentéisme des patients demeure toujours un objectif prioritaire pour 2026. Des pistes d'actions sont à l'étude.

L

L'année 2025 a été caractérisée par la poursuite de la progression globale de la fréquentation du Centre Municipal de Santé, se traduisant par une hausse du nombre de patients accueillis dans l'ensemble des services. Une progression des déclarations de médecin traitant a été constatée, notamment pour les enfants et les patients en Affection Longue Durée (ALD). Cette évolution a un impact positif sur les recettes de la structure.

Le CMS poursuivra en 2026 sa modernisation pour atteindre plusieurs objectifs opérationnels :

- Renforcement de la prise en charge des pathologies chroniques
- Développement de l'activité d'interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse
- Recrutement d'une psychologue, d'assistants médicaux,
- Participation à la campagne de vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) dans 8 collèges
- Implication dans le développement de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Vitry

Plusieurs projets structurants ont progressé :

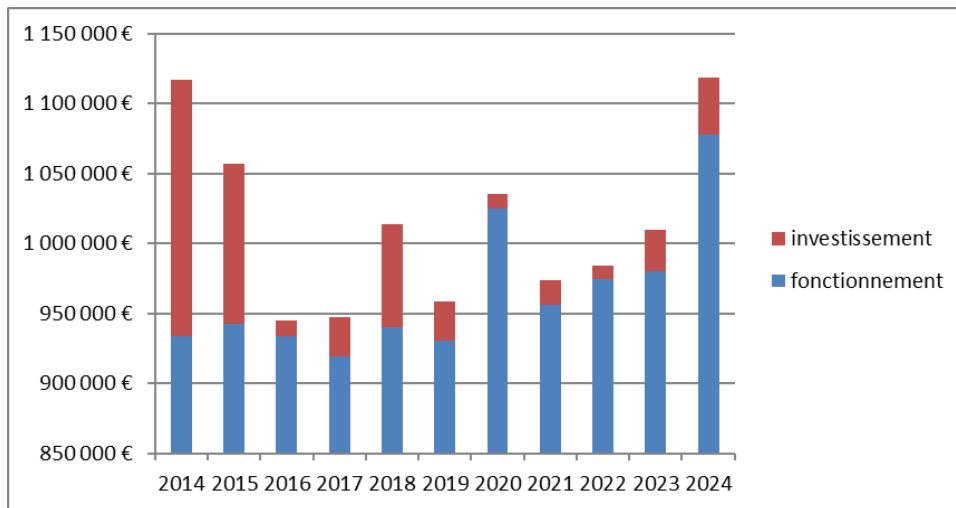
- Modernisation du service de radiologie (remplacement du panoramique dentaire)
- Mise en place de réunions régulières avec les différents professionnels pour la refonte du nouveau projet de centre de santé.

Le CMS s'est en outre impliqué dans des actions de santé publique en lien avec le Service Promotion Santé, notamment lors d'Octobre Rose et de la Journée mondiale de lutte contre le VIH ou la prévention du cancer colorectal.

Les axes d'amélioration identifiés pour 2026 concernent la qualité des soins, l'innovation et la numérisation. L'investissement dans des équipements innovants vise à renforcer l'attractivité du CMS pour les professionnels et à améliorer la prise en charge des patients.

IV.4 Cinéma municipal

Le "3 Cinés Robespierre" regroupe trois salles de 200, 120 et 60 places. On y projette des films d'actualité à caractère familial et à destination du jeune public. La politique tarifaire permet aux Vitriotes d'avoir accès aux sorties nationales à des tarifs très avantageux. Depuis 2011 la programmation a été reconnue par le label « art et essai » notamment pour la diffusion hebdomadaire de films en version originale sous-titrée. Des soirées conviviales sont également programmées tout au long de l'année (Cinéville, cinéclub, ciné rencontre, cinéma en plein air). Il reçoit aussi un public scolaire, dans le cadre de l'éducation à l'image.



Les dépenses sont principalement liées aux frais de personnel et à l'achat de films. La modernisation des salles (passage au numérique, par exemple) nécessite parfois l'inscription de dépenses d'investissement. Les recettes résultent des entrées et d'une participation de la ville, qui permet de réduire les tarifs pratiqués. L'activité de cet équipement municipal culturel reconnu par les Vitriotes se traduit en moyenne par 75.000 entrées payantes par an. Il veillera à poursuivre ses actions en 2026, malgré la crise qui frappe l'industrie cinématographique, qui se caractérise par une forte baisse de fréquentation des salles.

ANNEXE

Qu'est-ce que le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) ?

Le débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) présente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élu.e.s sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote ultérieur du budget primitif. En matière financière et budgétaire, les travaux du Conseil municipal sont principalement conditionnés par le vote du budget primitif dont la portée est annuelle. Il s'agit d'un document budgétaire prévisionnel, établissant des prévisions de crédits en recettes et en dépenses. Le cycle budgétaire de la Commune est rythmé par d'autres étapes au travers de budgets d'ajustements de crédits prévisionnels (*Décisions modificatives D.M. ; Budget supplémentaire B.S.*) ou l'adoption du Compte administratif (C.A.), étape qui retrace en juin de chaque année la manière dont le budget de l'année antérieure a été réalisé.

Le débat d'orientations budgétaires constitue ainsi la première étape de ce cycle budgétaire, s'appuyant sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) aux rubriques encadrées par la loi NOTRe du 7 août 2015 enrichie de ses décrets d'application.

La tenue du débat d'orientations budgétaires est ainsi rendue obligatoire conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Conformément aux textes précités, le ROB sera publié sur le site internet de la Commune et rendu ainsi accessible à tout citoyen ou tiers intéressé. Il est appelé à faire l'objet d'un vote délibératif portant sur la prise d'acte du débat.

Le vote du budget 2026 (*Budget primitif Ville et budgets annexes*) se déroulera avant le délai légal du 30 avril 2026 et dans le délai de deux mois ouverts par la date du présent débat d'orientations budgétaires.

Outre le budget principal « ville », ce rapport abordera enfin les quatre budgets annexes gérés par la commune à savoir :

- ✓ Le budget annexe du Centre-Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.) ;
- ✓ Le budget annexe de la Restauration municipale ;
- ✓ Le budget annexe du Centre municipal de santé (C.M.S.) ;
- ✓ Le budget annexe du Cinéma municipal.